

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne	
CANADA...	\$6.00
Etats-Unis et Empire Britannique...	\$8.00
UNION POSTALE...	\$10.00
Édition hebdomadaire	
CANADA...	\$2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE...	\$3.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et administration

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7450

SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121
Administration, Main 5152

FAIS CE QUE DOIS!

Le travail du dimanche

La lettre des évêques de la province ecclésiastique de Québec — Un témoignage — Un avertissement.

Nous reproduisons intégralement aujourd'hui la lettre que viennent de publier les archevêques et évêques de la province ecclésiastique de Québec et qui porte la signature de S. E. le cardinal Bégin, de NN. SS. Roy, coadjuteur de Québec, Labrecque, évêque de Chicoutimi, Cloutier, des Trois-Rivières, Léonard, de Rimouski, Ross, de Gaspé, Léventoux, vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent, et de Mgr Bourret, administrateur de Nicolet.

Cette lettre, on le sait déjà, traite de "la transgression du devoir dominical". Elle nous apporte, sur l'étendue du mal, un témoignage d'autant plus grave qu'à la haute compétence de ceux qui le donnent s'ajoute le fait que c'est précisément dans leurs diocèses que se trouve concentrée la majeure partie de l'une des industries les plus profondément affectées, celle de la pulpe et du papier.

Aussi bien sont-ce les abus de cette industrie que paraît particulièrement viser ce paragraphe de la lettre collective: "Pourquoi faut-il que, dans bon nombre de centres industriels, nous ayons constamment sous les yeux l'attristant spectacle d'usines en pleine activité une grande partie du jour consacré au Seigneur, et de nombreux ouvriers employés d'une façon continue à des travaux que rien ne justifie, mais que seul l'esprit de lucre peut expliquer? Car on ne peut le nier, dans beaucoup de nos manufactures, le travail de fabrication se prolonge régulièrement jusqu'à sept ou huit heures le dimanche matin. Quelquefois, il reprend le soir, à quatre ou six heures, toujours sous prétexte d'urgence, mais en réalité pour remplir certaines commandes de marchandises, pour éviter par conséquent des pertes accidentelles d'argent et accumuler des bénéfices. De plus, toujours dans le but de suspendre le moins possible, la production, des centaines d'ouvriers sont employés la plus grande partie du jour et même, dans beaucoup de cas, durant les offices solennels de l'Eglise, au nettoyage et à la réparation des machines; travail qui, cela a été démontré, pourrait si bien se faire durant la semaine, ou au moins dans la soirée du samedi. En sorte que, dans certaines usines, le travail de fabrication n'est en réalité interrompu, le dimanche, que juste le temps nécessaire pour remettre tout en ordre, et qu'il recommence le plus tôt possible sans aucun égard pour le précepte de la sanctification du dimanche."

Mais l'on verra que les vénérables signataires ne dénoncent point que cet aspect d'une situation douloureuse, et leur témoignage devrait enfin éclairer ceux qui, ne voyant pas autour d'eux le mal, s'imaginent qu'il n'existe point ou qu'on en exagère la gravité.

Entre tant de leçons de portée générale et qui devraient atteindre bien d'autres que leurs destinataires immédiats, on nous permettra de relever celle-ci, que les patrons, les plus antipathiques à nos croyances ou les plus détachés de toute préoccupation spirituelle, feraient bien d'inscrire au plus profond de leur mémoire:

"Et au simple point de vue social, qu'est-ce que ce dimanche mutilé? Qu'est-ce que ce dimanche où les membres de la famille sont dispersés, la paroisse divisée, les uns se rendant à l'église, les autres allant au travail? Qu'est-ce que ce dimanche où le bruit des machines étouffe le son des cloches? Est-ce là le jour consacré au Seigneur?"

Ah! Nos Très Chers Frères, ce mépris ouvert des lois divines et humaines nous cause, nous vous le répétons, de très vives angoisses. Qui ne voit, en effet, qu'avec la ruine de la foi l'entraîne avant peu, si cela continue, la perte des vertus morales dont la pratique nous a valu jusqu'ici le bonheur de nos familles, la paix sociale et, pour une large part, la prospérité matérielle dont nous jouissons.

Nombre de patrons, d'actionnaires ou de porteurs d'obligations des grandes compagnies industrielles, sont probablement étrangers à certains des hauts soucis qui préoccupent les vénérables signataires de cette lettre; mais ils tiennent à encaisser régulièrement leurs coupons d'intérêt, à toucher de confortables dividendes. Ils ont besoin pour cela que leurs ouvriers travaillent honnêtement, ne sabotent point leur ouvrage, et ils ne cachent pas — nous le rappelons hier encore — que c'est en grande partie pour cela qu'ils placent leurs capitaux dans notre province — la saine province, la province saine, la province de bon sens, comme on dit aux jours d'amabilité.

Que ces messieurs méditent alors ces graves paroles d'hommes qui ne parlent point sans raisons sérieuses et qui connaissent leur peuple infiniment mieux que ne le peuvent des financiers étrangers: "On se plaint à vanter le bon esprit de nos ouvriers, leur respect de l'ordre et leur amour de la justice. Mais comment ne voit-on pas que ces qualités morales ont leur source dans les profondes mœurs de leur vie chrétienne, et que les sous-traités à l'influence de la religion, c'est saper par sa base, en même temps que l'esprit chrétien, tout cet ensemble de vertus si justement appréciées?"

L'aveuglement de certains industriels est presque inconcevable. On les dirait incapables, dans le domaine moral, de relier les effets aux causes, incapables à rechercher même le pourquoi de tel ou tel phénomène.

Ce respect de la propriété d'autrui, ce souci d'accomplir la besogne pour laquelle on est payé, ce sens général de l'ordre, qu'ils constatent dans un endroit donné et où ils voient la garantie de leurs capitaux; cet esprit d'indiscipline, ce mépris du bien d'autrui, qui les inquiètent ailleurs et les font fuir, ils ont l'air de croire que ce sont des accidents géographiques ou climatiques. Ils ne paraissent point s'aviser que cela tient à certaines conceptions de la vie, à des facteurs spirituels et qu'en travaillant, directement ou indirectement, à la ruine de ces facteurs, ils se passent eux-mêmes la corde au cou.

L'argument, s'il est présenté avec assez d'insistance, devrait cependant finir par pénétrer les cervelles. Sa force, dès qu'on s'arrête à l'examiner, s'impose à tous les esprits capables de réflexion.

En fait, il s'agit simplement de faire voir à des gens qui cherchent un milieu sain les causes de cette salubrité de l'atmosphère, de leur montrer qu'en affaiblissant ces causes, ils travaillent à leur propre malheur. — Vérité élémentaire, qu'ils oublient ici, parce qu'ils sont peu familiers avec les valeurs morales et trop peu habitués à les faire entrer en ligne de compte.

Mais il y a moyen de fixer sur ce point leur regard: c'est une question de persévérance et de méthode.

L'argument qui découle de là n'est sûrement pas le seul, ni le plus élevé, qu'il faille invoquer; mais, joint aux autres, il nous aidera à débarrasser la province d'un chancre particulièrement dangereux.

Omer HEROUX

La session d'Ottawa

Notre marine marchande sombre petit à petit dans la faillite

M. G.-P. Graham dépose un rapport qui révèle un déficit de \$2,384,189 dans l'administration de la flotte de commerce canadienne créée avec le consentement des deux partis. — L'immigration jaune. — Le gouvernement s'oppose à des amendements qui pourraient froisser la susceptibilité des orientaux. — On définit le mot marchand.

(Par LEO-PAUL DESROSNIERS)

Ottawa, le 2.—Si nos chemins de fer nationaux ont terminé leur année fiscale avec un déficit moins considérable que celui de l'an passé, il n'en est pas de même de notre marine marchande qui s'enfonce un peu plus chaque année dans la mare de la faillite. C'est ce que nous a appris cet après-midi une jolie brochure de 17 pages avec couvert bleu-pâle déposée par M. Graham, notre nouveau ministre des chemins de fer, sur la table de la Chambre des communes.

Les 67 navires que le Canada possède n'ont pu, en effet, accumuler assez de recettes pour couvrir leurs dépenses d'administration. Les revenus ont chuté à \$9,705,786 et le coût d'entretien à \$12,089,976, laissant un déficit net de \$2,384,189. Cependant cette dernière somme n'est pas le déficit total de cette année, car notre marine marchande n'a pu payer les intérêts sur les sommes qu'elle a cotées et mettre de côté les réserves importantes de dépréciation. En additionnant toutes ces pertes on arrive à la somme follement considérable de \$9,649,478. D'où l'on voit que le parlement canadien, en entreprenant l'immense tâche de doter le Canada d'une flotte de navires marchands, n'a pas su calculer avec justesse les avantages et les désavantages, puisque son entreprise se solde pour une année seulement par un déficit de près de dix millions.

C'est une augmentation de plus d'un million sur celui de la dernière année qui ne s'élevait qu'à \$8,047,635. Et voilà en deux ans une perte pour le pays de \$18,791,284. On conceit facilement, en face de ces résultats, que le gouverne-

ment songe à vendre 37 de ses navires afin de garder ceux qui lui sont utiles et qui pourraient servir à édifier un surplus.

Le rapport du conseil d'administration des chemins de fer nationaux qui est aussi celui de la marine marchande, ne contient aucune autre nouvelle bien intéressante. On y voit que les directeurs s'attendaient à cette perte, qu'ils croient que l'année prochaine sera plus avantageuse, que le commerce avec la Grande-Bretagne et les pays orientaux a diminué, et qu'enfin nos navires ont fourni 200,000 tonnes de marchandises en-viro aux chemins de fer nationaux.

Malgré la dernière année, notre marine marchande n'a inauguré aucun nouveau service. A l'automne on a envoyé une dizaine de navires sur les Grands Lacs pour transporter du blé, d'autres ont servi à nous amener du charbon d'Angleterre et les autres ont fait la navette entre des ports canadiens et l'Europe, l'Australie, les Antilles, Terre-Neuve, la Méditerranée et quelques ports asiatiques. Le nouveau service qu'on a établi avec les Antilles, par suite du traité qu'on a conclu avec le Canada, n'a pas rapporté d'argent au trésor.

Le déficit de cette route se chiffre à \$372,989, car le gouvernement ne possède pas les navires qui pourraient être aptes au genre de commerce.

Enfin les directeurs font quelques recommandations. Ils suggèrent au gouvernement de vendre 37 navires et de garder les autres, car il s'en trouve plusieurs qui ne sont pas aménagés et ne sont pas construits comme il le faudrait pour qu'ils

seule vue guérit le mal de dents le plus opiniâtre, donc le plus courageux. Il est donc douteux que la propagation de la carie dentaire soit fonction du nombre des dentistes. Ceux-ci s'en défendent comiquement, de beaux diables. Ils prétendent, au contraire, que l'humanité souffrante ne recourt pas assez à leur art calmant. "Voyez, disent-ils, comme nous sommes ingénieux et bons. Vos ancêtres connaissent la prothèse dentaire. (C'est un de ces mots savants dénoncés par Jacques Boulenger, mais qu'il faut bien employer, faute d'un autre). On se faisait poser des dents pour remplacer celles qui étaient branlantes ou réduites au simple et dégradant état de chicot. Le dentier est vieux comme le monde. On pratiquait aussi l'obturation, ou à bien des années. Mais tout cela se faisait dans la douleur. Pas d'anesthésiques. On traitait à froid. On obturait à chaud. Et encore la prothèse n'était-elle qu'à la portée des riches et pratiquée seulement par les coquettes (ou les coquets car quoiqu'on s'en doute peu, l'épithète a un masculin). Autrefois l'on consentait à souffrir pour être belle; aujourd'hui on veut être belle sans souffrir. Mais dans les temps anciens et que connaît l'antiquaire général, on ne se décidait à l'extraction que pour se débarrasser de la douleur, on ne se dirigeait d'ordinaire chez le marchand qui cumulait les fonctions de forgeron avec celles de vétérinaire ou encore chez le médecin qui, si sa pince était plus délicate, n'avait pas la poigne moins rude. Aujourd'hui on se dirige chez le dentiste. Et voyez comme on vous reçoit. Un fauteuil vous tend ses bras capitonnés, un fauteuil plus aimable, plus luxueux, et encore plus propre que celui du barbier. Une petite personne pimpante et souriante, coiffée d'un bonnet en piquet, ce qui vous flatte car on vous traite comme un malade sérieux, vous installe une serviette blanche derrière la tête, vous en place une autre sous le menton, vous dorlote jusqu'à ce qu'arrive le praticien. Celui-ci est reluisant, blanc comme un nouveau-né qu'on porte au baptême. Il tire ici, tire là, pousse des boutons électriques. Et vous voilà soudain illuminé; voilà votre bouche ouverte sans effort, et qui se repose sans que vous sentiez le moindre. Il sonde. L'aër et le dentier restent longtemps ennemis. Le contact est hâssable. Mais il ne vous fait pas mal. Il tâte un peu. Il se trompe de dents sans en avoir l'air à seule fin de vous prévenir que celle-ci aussi est cariée. Avertissement charitable. Vous pouvez la sauver, si seulement vous consentez à revenir dans ce joli bou. dent. Puis il injecte. Une pincée et vous ne sentez plus rien. Vos lèvres et vos gencives semblent en caoutchouc, abolies, posées à votre volonté sans aucun rapport intime avec votre être. Ça y est. On arrache la dent, parfaitement, sans douleur, comme on l'a promis dans les annonces. La douleur ne revient qu'après. La nature n'aime pas qu'on triche; elle reprend ses droits une fois la malice partie. Vous constatez qu'un trou, ça peut faire mal autant qu'une dent. Mais ce n'est encore est un salutaire avertis-

sement. Allez chez le dentiste; il est votre bienfaiteur. Si vous y allez à temps, il conservera la symétrie de vos maxillaires; il gardera à votre sourire l'éclat de la jeunesse. Il atténuera votre digestion et vous permettra de vaincre à tout âge le pont de restaurant.

"Mais vous n'y allez pas. Quatre sur cent seulement vont chez les dentistes, à seule fin de se faire planter les dents. Vous ne le sachiez pas à voir le nombre de vos connaissances qui exhibent des gencives en quitta-percha au-dessus de grains de blé d'Inde d'une uniformité, qui est bien de nature à leur engendrer des ennuis. Mais, pourtant, c'est comme cela. On ne recourt guère au dentiste encore de nos jours que pour se faire enlever une dent et extraire un dollar. Il a eu beau perdre ses airs de croque-mort, compliqué par son arsenal en le rendant moins barbare, répandre autour de lui la lumière et la propreté, se faire le plus fervent apôtre de la déesse nouvelle Prothysie; on ne le recherche pas, on ne l'aime pas. L'éducation est lente. Voilà ce que vous disaient hier les dentistes. Mais que vous diront-ils demain, quand ils auront pris connaissance de la terrible médecine, (en disant médecine fautive, une calomnie) du docteur Draper?"

Les médecins ont toujours en une dent, c'est le cas de le dire, contre les dentistes qui réussissent à moins de frais qu'eux, qui jouissent d'une vie plus utile, moins dure. Mais le docteur Draper n'est pas dans la clientèle. Il est un expert, comme qui dirait expert en chirurgie ou simple chirurgien à l'hôpital pour aliénés de Trenton, N.J.

Je traduis littéralement du Star d'acier, qui rapporte la conférence faite par le docteur Draper à la church of Messiah dimanche.

"Un autre facteur qui aide à augmenter la folie, c'est la dentisterie moderne experte et le couronnement des dents malades, qui pousse dans le système au lieu de leur permettre de s'écouler, les poisons quarante mille fois plus dangereux que le venin du serpent à sonnette."

Voilà une déclaration qui n'est pas pour aider à la prothèse. Je ne la voudrais pas accepter sans un grain de sel. Mais les dentistes se plaignent déjà qu'on ne recourt pas assez à leurs services pour "régénération" des dents, il me semble qu'il est grand temps pour eux de commencer une campagne de propagande et que la première chose à faire serait de réfuter savamment la déclaration du docteur Draper. J'annonce qu'on ne sort pas d'une paille dentaire sans un désir très vif de ne plus se faire boucher les trous par un dentiste normalement s'écouler "un poison quarante mille fois plus pernicieux que le venin du serpent à sonnette".

Dire qu'on a tant médité de ce serpent! La morsure des serpents dent, toutes choses égales, être qu'une mille fois plus pernicieuse que la sienne, si le docteur Draper dit vrai.

NEMO.

La Terreur en Russie

L'espionnage de la Tcheka paralyse toute tentative de résistance

Les Bolchévistes aux aguets. — Absence d'opposition intérieure. — Querelles entre Communistes. — Cela pourrait aboutir à un changement de régime. — La police secrète entoure les légations étrangères. — Terrorisme et propagande. — Manifestations montées contre les étrangers par les Soviets.

Tchitchérine et Litvinov laissent faire les assassins

soient utiles au pays. Ils voudraient ensuite que le gouvernement réduise le capital des navires à leur valeur actuelle. On sait que notre flotte nous a coûté \$191 la tonne, en moyenne, comme le dit notre rapport de l'an passé. A cette date les directeurs suggéraient de réduire ce coût à \$75 la tonne seulement, tandis que les nouveaux directeurs nommés par le gouvernement libéral conseillent de le réduire à \$50 la tonne. En trois ou quatre ans, le Canada ferait ainsi une perte sèche de \$141 la tonne pour toute notre marine marchande. C'est en considérant ce chiffre que l'on peut se faire une idée de l'étendue de la faillite.

Les directeurs ne sont pas trop optimistes pour l'année qui s'ouvre, ils feront quelques rajustements, mais ils craignent encore la dépression du commerce et de l'industrie et les mauvaises conditions du transport maritime.

Le nouveau député de Moose-Jaw n'a pas encore paru en Chambre. Aussi M. Forke s'est plaint en Chambre, cet après-midi, déclarant que l'on fait une grande injustice à un comté de l'Ouest en le laissant aussi longtemps sans représentant. Le premier ministre a répondu qu'il ne connaissait pas la véritable cause du délai qu'il attribue pour sa part à la difficulté d'obtenir les rapports définitifs. Il espère que l'interpellation de M. Forke aura de bons résultats.

M. Drayton, ex-ministre des finances (Suite à la quatrième page.)

Bloc-notes

L'Enseignement Primaire

Notre correspondant de Québec notait l'autre jour qu'il y a vingt-cinq ans déjà que le Conseil de l'Instruction publique, sur la proposition du futur cardinal Bégin et de M. Gédéon Ouimet, recommandait la diffusion dans toutes les écoles catholiques de la province de l'Enseignement Primaire.

L'Enseignement Primaire est aujourd'hui l'une des plus anciennes, sinon la plus ancienne revue de langue française du pays. C'est aussi, et depuis longtemps, l'une des plus intéressantes, même pour ceux qui ne sont pas directement liés aux oeuvres d'enseignement. Elle est très variée et de nature, semble-t-il, bien aux profanes même, à rendre de très grands services aux éducateurs.

Nos meilleurs souhaits de longue vie et de succès.

Joliet et Marquette

A la Prairie-du-Chien, Wisconsin, qui l'aurait vu Joliet et Marquette auraient pour la première fois, il y aura deux cent cinquante ans en juin prochain, aperçu les eaux du Mississippi, ou se prépare à célébrer ce glorieux anniversaire, et l'on espère que le Wisconsin tout entier voudra s'associer à cette fête.

Excellente occasion, particulièrement pour les Franco-Américains, de rappeler les titres antiques de la race française sur le continent américain.

On sait que le nom de Marquette est resté très populaire aux Etats-Unis. Le glorieux missionnaire jésuite a même sa statue à Washington. On a aussi dressé un monument à Joliet dans l'Ouest américain.

Favorables?

M. l'échevin Sansregret demandait hier au comité exécutif de s'entendre avec la Commission des tramways pour alléger le sort du "grand nombre" d'ouvriers qui, à raison de l'adoption de l'heure d'été par certaines industries, vont se trouver obligés de prendre le tramway avant cinq heures (de l'heure normale).

Prendre le tramway à cinq heures, cela veut dire, pour l'ouvrier et pour la femme qui lui fait son déjeuner, se lever aux environs de quatre heures.

Nous doutons que beaucoup de ceux qui suivront ce régime soient personnellement très favorables à l'heure d'été.

O. H.

Ad multos annos!

Mgr François-Xavier Ross a été ce matin sacré évêque de Gaspé. Nous nous joignons à tous les fidèles de son diocèse, à tous ceux de l'archidiocèse de Rimouski, pour lui jeter la traditionnelle acclamation: Ad multos annos!

Puisse-t-il être longtemps conservé au pays confié à sa sollicitude de vœu!

Francis McCullagh raconte, dans cette dépêche-ci, les horreurs de la Tcheka, police secrète qui se sert du cachot et du meurtre pour terroriser gens du pays et étrangers restés en Russie. — Dans une autre dépêche, qui paraîtra demain, McCullagh parle des convoitises que manifestent des agents d'affaires étrangers, en Russie.

(Par Francis McCullagh, correspondant du New-York Herald. — Reproduit par le Devoir sur traité avec le N.-Y. Herald. — Tous droits réservés.)

Varsovie, par Berlin, 20 avril. — Quelle explication donner à l'extrême nervosité des Bolchévistes au cours de la dernière quinzaine? Il ne faut pas penser qu'il s'agit d'un complot antibolchéviste, d'intrigues étrangères, car cet état d'esprit étonne même les missions étrangères et les Russes antibolchévistes. La vraie cause c'est que le bolchévisme vient de ressentir une secousse intérieure considérable, comme le ferait une maison assise sur le sable. Les Rouges, qu'alarmait le tremblement des assises et les fissures des murs de leur édifice, soupçonnaient des causes extérieures à tout cela; mais ils ne pensent pas à s'en prendre à leurs architectes insensés.

Il se peut que cela n'aboutisse pas à une ruine totale, car les Bolchévistes n'ont pas à craindre d'opposition armée à l'intérieur du pays; mais il est difficile de dire jusqu'où cela ira et quelle en est la vraie cause, puisque les Bolchévistes ont isolé toutes les légations étrangères et empêchent toute information de source bolchéviste et russe d'y arriver.

Maison branlante

De telles secousses se produisent souvent, en Russie, au printemps, dans les maisons, qu'il s'agisse de maisons vraies, ou imaginaires. Il y a quelques semaines, j'habitais le dernier étage d'un ancien et magnifique hôtel privé de Moscou; la cave y est pleine d'eau depuis cinq ans, par suite du pitoyable état de la plomberie, imputable au mauvais régime municipal bolchéviste; et cette maison, chaque printemps, menace de s'effondrer, quand vient le dégel.

J'ai été aussi content de sortir de cette maison que de Russie; car elle était dans une condition symbolique de celle des Soviets. Et si les Soviets avaient dégringolé tandis que j'étais en Russie, je me serais trouvé aussi mal pris que si mon appartement s'était effondré; car, avant que la république rouge massacra en bloc de prisonniers d'étrangers suspects. Juste avant mon départ de Moscou, la Tcheka m'a fait savoir tout net que j'étais franchement suspect; et l'on m'a montré un formidable dossier, bourré de dénonciations d'espions, — mon dossier secret.

Outre les dangers ordinaires du printemps russe, quand, après un long hiver immobile, froid, dur, mort comme le marxisme, la séve vitale et dangereuse de l'indépendance monte au cerveau des opprimés, il y a le danger additionnel de la mort de Lénine, — et la croyance populaire, à Moscou, c'est que Lénine est bien mort, mais qu'on en cache la nouvelle. Bien des gens, par exemple, la cessation soudaine des bulletins de santé de Lénine et le retour mystérieux, à Stockholm, de médecins suédois déjà mandés à Moscou.

Menaces de paniques folles

L'éclipse de Lénine est la chute de la clé de voûte. Les communistes sont maintenant à couteaux tirés entre eux; et la mutinerie des casernes du pont de pierre, près du Kremlin, il y a un mois, fut une affaire entre communistes. Au scandale des Marxistes rigides, les querelles intestines des communistes, à propos de la conférence de leur parti à Moscou, se vident à ciel ouvert dans les journaux russes.

Une autre preuve de l'état de panique présent et rigide, c'est l'ajournement du procès qu'on fait au patriarche Tikhon; mon arrestation, mon expulsion de Russie, une nouvelle tentative de m'arrêter encore sont autant de menus indices de cet état de panique. Tout cela point bien l'hébété et la crainte présentes, chez la Tcheka.

Les communistes sont pour l'heure tellement impopulaires, dans les provinces, que les Bolchévistes nient appartenir au parti communiste. Les arrestations en bloc de Russes, fréquentant les légations étrangères, arrestations qui font la Tcheka, indiquent que celle-ci désire trouver des indices d'une conspiration ou trempement des étrangers, tout comme elle a prétendu en

trouver, dans des complots antérieurs.

L'espionnage de la Tcheka

Comme il n'y a pas de conspiration, la Tcheka obtiendra sans doute de fausses informations de femmes rendues folles par un séjour prolongé au cachot, où on les jette au secret, et qu'offraient des menaces de mort; elles peuvent, en de pareilles circonstances, dire n'importe quoi, dénoncer n'importe qui. La panique gagnera davantage la Tcheka, elle peut déchaîner une terreur rouge qui ne lui ferait certes aucun bien, mais pourrait aboutir à l'épuration des communistes les uns par les autres.

Moscou est maintenant comme était Pékin à la veille de la rébellion des boxers. Les légations étrangères y attendent l'anarchie aussitôt que l'ennemi mourra, des attaques contre elles par les janissaires des Soviets, et enfin l'envoi de colonnes de secours. Je suis allé à la légation d'Esthonie, qui était tellement entourée d'espions que nul Russe n'y pouvait s'y présenter. A l'intérieur, c'était comme un camp isolé aux Indes, où les médecins aux aguets accueillaient avec plaisir un visiteur de race blanche; quel contraste avec la musique et les danses gaies qu'il y avait dans les hôtels de ces légations, au temps où elles n'avaient rien autre chose à faire!

J'ai commencé à comprendre la situation quand on m'a expliqué que le commissaire de l'attaché militaire venait d'être tiré au pistolet; les Esthoniens, bien que peu versés dans la diplomatie, estimaient que cela était à coup sûr un manque d'étiquette diplomatique. Ils me racontèrent aussi que, la veille, l'on avait saccagé le consulat d'Esthonie à Petrograd, qu'on avait menacé de mort le consul Tamberg, mais qu'il s'en était tiré tout juste; la mission de Moscou s'attendait à pareille attaque.

Manifestations montées par les Soviets

Les Esthoniens m'accorderont leur hospitalité avec une bienveillance fiévreuse, me garderont à déjeuner, à dîner et à souper; ils m'expliqueront que c'étaient des communistes d'Esthonie, logés dans un palais par les Soviets, et si les Esthoniens avaient fait le coup contre le consulat esthonien, à l'instigation des Soviets; ceux-ci ont aussi installé des bandes de déportés lettes, lithuaniens, polonais, indiens, allemands et américains dans les palais du quai des Anglais, à Petrograd et à Moscou.

Il y avait des communistes indiens dans les bandes qui manifestèrent sous les fenêtres de la légation anglaise, en septembre dernier, à l'instigation des Soviets; et si les Anglais s'en vont, cette bande d'indiens manifesterait à coup sûr contre eux, violemment, et les Soviets, comme de coutume, expliqueraient qu'il s'agit là d'une expression d'opinion publique russe tout à fait spontanée. Ainsi Moscou est-il présentement le refuge de la canaille de tous les continents. Il y a là jusqu'à des nègres qu'on lancera contre la légation américaine, s'il en vient un.

J'ai aussi visité la légation des Lettes, où les choses paraissent encore plus noires qu'à celle d'Esthonie, bien qu'on y ait échangé dernièrement plusieurs employés, condamnés à mort, contre un communiste sous sentence de mort à Riga. La légation polonaise et les autres légations sont aussi sous observation. Et la légation panale est entourée de mouchards, au point que les visiteurs s'y barrent les jambes sur eux, quand ils en sortent le soir. Un Américain a conseillé railleusement à Tchitchérine, commissaire des affaires étrangères, (Suite à la deuxième page.)

DE 7.30 A 4.30

A compter d'aujourd'hui 1er mai, les bureaux de l'administration du DEVOIR seront ouverts de 7 hrs 30 du matin à 4 hrs 30 de l'après-midi, HEURE SOULAIRE.

L'actualité

Calomnie?

Nos ancêtres avaient bonnes dents, dit-on. Tournons-nous dans un cercle vicieux? Avient-ils de meilleures dents que nous parce que les dentistes étaient rares, ou si les dentistes sont si nombreux et si prospères, est-ce parce que nous avons mauvaises dents? On dit que le calvaire donne soit; mais la chaîne de dentelle même aujourd'hui, même avec le pas hilarant et toutes les novations quelconques ne donne pas envie d'y monter. — Si

LETTRE PASTORALE

—DE—

son Eminence le cardinal Louis-Nazaire Bégin, Archevêque de Québec, et de nos seigneurs les Archevêques et Evêques de la province ecclésiastique de Québec.

—SUR—

La transgression du devoir dominical

NOUS, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIEGE APOSTOLIQUE, CARDINAL, ARCHEVEQUE ET EVÊQUES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC,

Au clergé séculier et régulier, et à tous les fidèles de nos diocèses respectifs, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers frères, Dieu, lisons-nous dans la Sainte Écriture, bénit le sabbat et le jour de repos, parce qu'il est le jour où l'homme se repose de son travail. C'est pourquoi, nous, vos pasteurs, nous sommes tenus de vous en faire connaître l'importance. Le Seigneur, par sa parole, nous a donné la loi du sabbat, et nous vous en faisons connaître l'importance. Le Seigneur, par sa parole, nous a donné la loi du sabbat, et nous vous en faisons connaître l'importance.

Le Premier Concile Plénier de Québec rappelle que, par ce commandement, Dieu a voulu prescrire à l'homme le culte qui est dû à la Divinité de droit naturel. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner si de tous les préceptes du Décalogue, il n'en est aucun dont la transgression soit plus sévèrement punie que celle du sabbat. C'est à cause de la profanation du jour consacré au Seigneur que la ville de Jérusalem fut détruite par Nabuchodonosor et son peuple amené en captivité. L'histoire de tous les siècles atteste, d'ailleurs, que la misère, la ruine, la souffrance, les misères matérielles et les misères spirituelles, ont été la punition de la transgression de ce précepte divin. Ainsi se justifie cette autre parole de nos saints Livres: Le péché rend les peuples misérables (3).

ALARMANT

Or, Nos très chers Frères, il faut bien nous l'avouer, on tend à oublier, dans notre catholicisme provincial, le commandement relatif au repos dominical, naguère si fidèlement et si universellement observé par nous. Et même, le mal est déjà tel, qu'en certains endroits, il est devenu une véritable plaie sociale.

Nous ne vous cachons pas, Nos très chers Frères, le chagrin qui opprime nos cœurs, ni nos alarmes et appréhensions, que justifient les nombreuses infractions dont nous sommes témoins, et que partagent, nous le savons, l'immense majorité des fidèles de cette province, pour qui la profanation du dimanche est un sujet de scandale et de honte. Aussi, est-ce de tout notre cœur que nous voudrions éloigner de notre province ces maux qui se sont abattus sur tant d'autres nations chrétiennes et lui épargner les châtiements que Dieu réserve aux contempteurs de ses préceptes. Comme pères de vos âmes dont nous avons la responsabilité devant Dieu, comme chefs spirituels chargés de vous conduire et de vous diriger au milieu de tant de périls, nous avons cru devoir attirer votre attention sur la grave obligation de sanctifier le jour du Seigneur. Nous avons confiance que cet appel de vos pasteurs à votre traditionnelle soumission aux directives de la sainte Église, suffira à mettre fin aux abus que nous déplorons, et dont il est facile de prévoir les tristes conséquences pour les individus, pour les familles, et pour toute la société.

DIEU ET LA NATURE

Dieu, auteur de la société et maître souverain des nations, a droit aux hommages de la société comme des individus; c'est-à-dire à une culte public. Il a lui-même désigné pour ce culte un jour par semaine, le dimanche. Or, ce culte public ne peut lui être rendu si, le jour-là, le travail n'est suspendu, si la communauté toute entière n'est pas libre de remplir dans la culture et le repos ses devoirs de religion.

Ce repos nécessaire au culte divin, la nature de l'homme le réclame aussi. L'homme, en effet, a besoin d'un repos périodique pour renouveler ses forces. Cela fut généralement compris de tout temps; et il semble qu'il y ait là une loi profonde, non seulement de notre nature et des éléments qui la constituent, mais de la création toute entière.

UTILITÉ SOCIALE

Nous voyons de plus en plus cette observance une suprême utilité sociale. L'homme, inférieur à son frère par sa condition sociale, devient son égal par les mêmes besoins de repos, par les mêmes exigences d'un même culte envers Dieu, par les mêmes lois morales. Ce principe d'égalité des hommes devant Dieu, en évidence, le dimanche dans nos églises, sauvegarde la dignité humaine sans porter atteinte au respect des hiérarchies. Il établit des liens de fraternité sur-naturelle d'où naissent chez les uns l'équité et la bienveillance, chez les autres des sentiments de défiance et de joyeuse soumission. Aussi ne sommes-nous pas surpris que Constantin ait introduit l'observation du dimanche dans la législation civile, en quoi il fut suivi par Charlemagne et tous les législateurs chrétiens.

LES INDIVIDUS, LA FAMILLE.

Nous ne croyons pas nécessaire

que et semant le bien-être autour d'eux. La multiplication de la richesse individuelle ou collective n'a rien en soi que la religion réprouve. Mais ce que nous reprochons et ce que tout chrétien doit reprocher avec nous, c'est que l'ordre établi par Dieu soit renversé, et qu'à la poursuite, en soi légitime, des biens du corps soit subordonnée celle des biens de l'âme. Ce que nous ne pouvons admettre, c'est que dans ces vastes entreprises industrielles, quels que soient les avantages matériels qu'elles nous procurent, l'organisation du travail viole la liberté de conscience des ouvriers, démolisse nos institutions, en particulier notre admirable édifice paroissial; c'est qu'elle soit une perpétuelle entrave au libre exercice du culte, que garantissent les traités et la constitution, et que sanctionnent nos lois civiles, tant fédérales que provinciales.

L'ÉGLISE ET L'OUVRIER

Vous savez, Nos Très Chers Frères, chaque fois qu'un groupe d'ouvriers s'est formé autour d'une usine, vos pasteurs se sont empressés de leur procurer les secours de la religion en leur envoyant aussitôt des prêtres dévoués et pleins de zèle. Vous n'ignorez pas, non plus, avec quelle générosité ces chers ouvriers ont su se taxer, parfois très lourdement, pour la construction de leurs églises; avec quel empressement et quelle fidélité ils consentent à prélever sur un maigre salaire les contributions nécessaires à l'entretien de leur culte. C'est qu'ils comprennent, ces hommes de foi, ce que leur vocation, au milieu des misères souvent angoissantes de cette vie, les consolations de la religion. Les priver, ne fût-ce qu'en partie, des avantages spirituels qu'ils attendent de leurs sacrifices pécuniaires, n'est-ce pas une grave injustice? Leur enlever cette source de joies pures qu'est, pour tous nos bons chrétiens, la sanctification du dimanche, dérober le ciel à leur regard avide d'en contempler la beauté; les arracher à leur église qui leur en offre l'image, pour les renfermer dans une usine et les courber sous le joug d'un travail grossier, quand tout le monde est en fête et jouit du repos, n'est-ce pas en quelque sorte un crime? Pourquoi cette distinction entre les ouvriers et ceux qui les emploient? Au point de vue des biens de l'âme.

"Tous les hommes, dit Léon XIII, (6) sont égaux; point de différence entre riches et pauvres, maîtres et serviteurs, princes et sujets; ils n'ont tous qu'un même Seigneur." (7) Cette dignité humaine que Dieu lui-même traite avec un grand respect, il n'est permis à personne de la violer impunément, ni d'enlever la marche de l'homme vers cette perfection qui répond à la vie éternelle et céleste. Bien plus, il n'est même pas loisible à l'homme, sous ce rapport, de déroger spontanément à la dignité de sa nature, ou de vouloir l'asservissement de son âme, car il ne s'agit pas de droits mais de devoirs envers Dieu, qu'il est religieusement tenu de remplir. C'est de là que découle la nécessité du repos et de la cessation du travail aux jours du Seigneur.

L'OUVRIER CATHOLIQUE

Or, Nos Très Chers Frères, nous voyons les demandons, l'ouvrier catholique qui sort de l'usine à huit heures du matin le dimanche, après un dur travail de toute la nuit, est-il en état de bénéficier des offices religieux de son église, si toutefois il a le courage d'y assister? Celui qui, d'autre part, travaille, ce même jour, de huit heures du matin à six heures du soir, se trouve-t-il, même s'il entend une messe matinale, dans une condition religieuse normale? Chaque ouvrier catholique n'a-t-il pas le droit comme tout le monde de s'approcher, le dimanche, de la sainte Eucharistie, de la sainte Communion, des sacrements, d'assister au culte, de fréquenter les réunions pieuses, en un mot, de consacrer tout ce jour aux affaires de son âme et à ses rapports avec son Dieu? N'est-ce pas souverainement pénible et humiliant cette inégalité, sous le rapport religieux, d'hommes libres et égaux devant Dieu? Y aurait-il deux castes parmi nous: celle des maîtres et celle des ouvriers?

ANGOISSES

Et au simple point de vue social, qu'est-ce que ce dimanche inutile? Qu'est-ce que ce dimanche où les membres de la famille sont dispersés, la paroisse divisée, les uns se rendant à l'église, les autres allant au travail? Qu'est-ce que ce dimanche où le bruit des machines étouffe le son des cloches? Est-ce là le jour consacré au Seigneur?

Ah! Nos Très Chers Frères, ce mépris ouvert des lois divines et humaines nous cause, nous vous le répétons, de très vives angoisses. Qui ne voit, en effet, qu'avec la ruine de la foi il entrainera avant peu, si cela continue, la perte des vertus morales dont la pratique nous a valu jusqu'ici le bonheur de nos familles, la paix sociale, et pour une large part, la prospérité matérielle dont nous jouissons. On se plaint à vanter le bon esprit de nos ouvriers, leur respect de l'ordre et leur amour de la justice. Mais comment ne voit-on pas que ces qualités morales ont leur source dans les profondes mœurs de leur vie chrétienne, et que les soustraire à l'influence de la religion, c'est saper par sa base même tous les temps que l'esprit chrétien, tout cet ensemble de vertus si justement appréciées?

LES PRÉTEXTES

Nous n'ignorons pas les raisons qu'on invoque pour tenter de justifier le travail du dimanche dans certaines industries. Mais les décisions des tribunaux civils en ont depuis longtemps démontré l'invalidité. On a osé prétendre d'autre part, que les ouvriers eux-mêmes demandaient la continuation du travail jusqu'au dimanche matin, pourvu qu'il soit interrompu ensuite jusqu'à lundi matin. C'est faux, que de leur prêter une attitude si complètement en désaccord avec les enseignements de l'Église. Mais cela serait-il vrai et serait-il également avéré que quelques-uns

LA TERREUR EN RUSSIE

(Suite de la première page.)

res, de changer de temps à autre les espions postés sur le seuil de sa maison, car, lui-même, il n'est pas sûr de sa vie.

Les ennemis faits aux légations

Cet espionnage pueril, on le pratique pour empêcher les Russes de fréquenter les légations étrangères; et il réussit. Car bien que la Tcheka soit aussi incompétente, aussi cassée que pourrait l'être un imitateur, au dixième, de Sherlock Holmes, elle parvient à la désobéissance et l'indiscipline par la frayeur et le meurtre; si elle n'y avait recouru, elle croulerait sous le ridicule, en moins de vingt-quatre heures.

Un gouverneur de province russe se défendit à ses administrés de demander du secours à l'une quelconque des légations sans son autorisation préalable; il violait ainsi les conditions auxquelles ces organisations ont pu entrer en Russie; et pareil état de choses rend tout secours étranger illusoire à qui comme n'est pas bolcheviste. Le représentant britannique, gentilhomme fort brave, ne peut plus même fréquenter les Bolchevistes. Le ministre allemand se tient malgré tout en contact avec les Rouges, mais ils le traitent fort lestement et n'ont répondu à aucune des 3,000 demandes d'indemnité allemandes qu'on leur a fait tenir il y a bien un an.

La présence de toutes ces légations est tout à fait inutile, et pis encore; elles ne peuvent prendre contact avec les vrais Russes, elles ne peuvent aider aux relations commerciales; elles doivent se borner à refuser de viser les passeports de bolchevistes plus ou moins déguisés, et à traduire les journaux soviétiques, chose qu'elles pourraient tout aussi bien faire chacune dans son pays.

Haute et basse pègre rouge

Il n'est pas juste, pour des gouvernements civilisés, de demander à des gens en service dans leur corps diplomatique d'aller à Moscou; ils doivent y entrer en relations avec des criminels, dont aucun homme respectable ne voudrait serrer la main. Il ne s'agit pas là de criminels en vedette comme Tchitcherine et Litvinov, mais de menus frétins comme Weinstein, Rubenstein, Cohen et d'autres de ce genre, dont certains ont été jugés à New York, et que des Américains seront obligés de fréquenter, si jamais les États-Unis envoient une légation à Moscou. Car ces gens forment le bureau américain des Affaires étrangères, et Tchitcherine refuse de recevoir les agents étrangers, à moins que les ministères des affaires étrangères, à l'extérieur, ne consentent à recevoir ses agents en mission hors de Russie.

J'ai fermé les yeux sur cet orgueil de Tchitcherine et de Litvinov jusqu'à ces semaines-ci, alors que je constatai leur lâcheté, au cours du procès fait aux prêtres et aux autres catholiques à Moscou; Litvinov assura au ministre allemand: "Il n'y aura pas d'exécution", et Tchitcherine, perdant tout à fait la tête, abdiqua en quelque sorte son poste de ministre des Affaires étrangères et renvoya à Litvinov tous les représentants des puissances étrangères qui firent appel au gouvernement afin d'obtenir élimination pour les accusés. Bien que tous deux désapprouvassent l'exécution, tous deux s'accrochèrent de leurs postes et tous deux se délectèrent du meurtre.

Il y a peu de temps, j'eus sous les yeux six exemplaires du journal le plus extraordinaire qu'on ait jamais imprimé, l'*Hébdomadaire de la Tcheka*, d'un tirage limité, distribué secrètement, et dont on a suspendu la publication tout de suite après le sixième numéro. Cette feuille contient les admissions les plus horribles, et donne les listes de noms de cent pages fusillées, dont on admettait l'innocence totale. Le nom de Tchitcherine figure au bas de toutes les proclamations qu'il y sont consignées. Les mains de Tchitcherine sont poisseuses de sang. Je n'ai jamais, jusqu'ici, saisi l'énormité de l'erreur que committ Lloyd George, le jour où il invita ce monstre à sortir de sa caverne pour aller à Genève. Mais l'envoi à Moscou, par Lloyd George, d'une légation anglaise, fut encore une plus grande erreur; car cela fit naître aux États-Unis le soupçon tout à fait légitime que l'Angleterre cherche à obtenir des Soviets de vastes concessions

d'entre eux se laissent ainsi entraîner à trahir leur devoir par l'appât illusoire d'un salaire plus élevé, nous estimons nécessaire que l'on mette un frein à cette invincible cupidité; et que l'on protège les travailleurs trop faibles contre eux-mêmes, en les contraignant, ainsi que leurs patrons à respecter dans toute son étendue la loi du repos dominical. La santé de l'ouvrier, sa vigueur physique, son honneur et ses vertus morales constituent un capital humain de premier ordre, qui est comme le patrimoine commun de la société et que les pouvoirs publics ont le devoir de défendre contre une spéculation éhontée.

NOTRE DEVOIR

En conséquence — et c'est là pour nous non seulement un droit mais un devoir, — nous réclamons, au nom de la conscience chrétienne et en vertu de notre autorité pastorale, le repos intégral du dimanche, de minute à minute, pour tous les ouvriers, sauf pour ceux qui sont préposés à la garde des moulins, à l'entretien des feux, et à quelques autres travaux nécessaires ou urgents prévus par la loi. Nous demandons en même temps que les non-chrétiens, qui sont autorisés par la loi à travailler le dimanche à certaines conditions, ne puissent impunément et obliger leurs ouvriers chrétiens. Et nous rappelons à nos ouvriers catholiques, que, d'après les principes établis, ils n'ont pas plus le droit d'accepter de travailler le dimanche que leurs patrons ne l'ont de les y forcer, et que, si cela leur est possible, ils doivent quitter une boutique ou une usine où le dimanche n'est pas respecté.

(La fin demain)

autres, tous les désavantages. Le bolchevisme est un régime inflexible; il prend tout et ne donne rien. Les délégués bolchevistes de l'extérieur sont en contact avec les puissances étrangères, les légations étrangères en Russie ne peuvent même établir de contact avec les véritables Russes. Les membres des légations bolchevistes à l'extérieur transmettent aux journaux de Moscou, par messages chiffrés et valises diplomatiques, les pires informations qu'ils peuvent trouver chez les communistes de tous les pays ou dans une presse étrangère libre de toute censure. Les correspondants étrangers en Russie ne peuvent compter pour se renseigner, que sur les journaux bolchevistes d'une partialité extrême, ou sur des propagandistes. On les expulse, s'ils déçoivent les censeurs; et ils ne peuvent câbler leurs dépêches que sous la surveillance de ceux-ci.

Les Bolchevistes ont utilisé jusqu'ici de nombreuses dévotions, des jeunes Américains faibles d'esprit, détraqués, ou d'un sentimentalisme faux, tout comme ils se sont servis de la sentimentalité tolstoïste et de l'aversion de la bourgeoisie russe pour le sang, pour s'emparer du pouvoir, en Russie. Cela fait, ils ont exterminé sans remords la bourgeoisie russe; et, advenant une révolution en Angleterre ou aux États-Unis, ils écraseraient ceux dont la sympathie, l'indécision ou la cupidité les ont aidés à obtenir la victoire.

Le bolchevisme, pour l'heure, exploite ces éléments. J'ai vu de la propagande préparée pour ces dupes, où l'on se plaint avec amertume des outrages fascistes, où l'on reproduit les photographies des victimes du fascisme, dans les cercles rouges d'Italie qu'ont visités les fascistes.

Le bolchevisme est dur comme granit. Notre régime social, au contraire, a des faiblesses, dont le bolchevisme sait merveilleusement tirer parti. Nos hommes d'État sont tracassés par les prouesses, mais aussi par des hommes d'affaires et des excentriques égoïstes ou mal informés.

Seul Trotsky pourrait intervenir

Trotsky, commissaire des armées et de la marine, n'a pas de



LES CONFITURES AUX ANANAS DIAMANT

Seront aimées de vos hôtes, invitées de votre table. Chez votre épicer, aujourd'hui, demandez-les, en mentionnant la marque "Diamant".

Aussi: confitures aux fraises, framboises, pêches, prunes. — Marque Diamant.

LABRECQUE & PELLERIN
111 RUE ST-TIMOTHÉE

En Vente Aujourd'hui



Records

de Mai

RECORDS DE DANSE, 10 pouces, à double face, 75	
Way Down Yonder in New Orleans — Fox Trot, Paul Whiteman et Son Orchestre	19030
Dearest — Fox Trot, Paul Whiteman et Son Orchestre	19031
Starling Bay — Fox Trot, L'Orchestre Benson de Chicago	19031
Think of Me — Fox Trot, L'Orchestre Benson de Chicago	19032
Farewell Blues — Fox Trot, Les "Virginians"	19032
Apple Sauce — Fox Trot, Les "Virginians"	19032
Crying for You — Fox Trot, Paul Whiteman et Son Orchestre	19034
Sunny Jim — Fox Trot, Zee Confrey et Son Orchestre	19034
Bambalina — Fox Trot, Paul Whiteman et Son Orchestre	19035
Lady Butterfly — Pot Pourri — Fox Trot, L'Orchestre Great White Way	19035
Caroline — Fox Trot — Pot Pourri, L'Orchestre Great White Way	19036
Man in the Moon — Valse — Pot Pourri, The Troubadours	19037
The Fuzzy Wuzzy Bird — Fox Trot, Zee Confrey et Son Orchestre	19037
Some Little Someone — Fox Trot, Paul Whiteman et Son Orchestre	19037
Falling — Fox Trot, L'Orchestre Great White Way	19040
Clinging Vine — Fox Trot — Pot Pourri, The Virginians	19040
Whoa, Tilly, Take Your Time — Fox Trot, The Virginians	19040
You Know You Belong to Somebody Else — Fox Trot, The Virginians	19040
Carolina Mammy — Fox Trot, L'Orchestre de Danse Melody King	216401
Little Red School House — Fox Trot, L'Orchestre de Danse Melody King	216401
Records de 10 pouces, à double face, \$1.50	
University Lancers — 1ère, Orchestre International Novelty	35723
University Lancers — 2ème, Orchestre International Novelty	35723
RECORDS FRANÇAIS, 10 pouces, à double face, 75	
Les violons de chez nous (Baryton avec Orchestre), Jean Riddez	263142
La chanson du vagabond (Baryton avec Orchestre), Jean Riddez	263142
Criolla-Tango Milonga, José Delaquerrière de la Gaieté Lyrique, Paris	263143
Lison, Lisette (Ténor avec Orchestre), José Delaquerrière de la Gaieté Lyrique, Paris	263144
Extraits des Sept Paroles du Christ — 1ère partie, Quatuor Canadien	263144
Extraits des Sept Paroles du Christ — 2ème partie, Quatuor Canadien	263144
Le Cœur de ma Mère, José Delaquerrière de la Gaieté Lyrique, Paris	263145
Air de Suzanne, José Delaquerrière de la Gaieté Lyrique, Paris	263145
Si tu le veux (Ténor avec piano), José Delaquerrière de la Gaieté Lyrique, Paris	263145
Mai (Ténor avec accords de piano), José Delaquerrière de la Gaieté Lyrique, Paris	263145
Records de 10 pouces, à double face, \$1.25	
War as Viewed by U. S. Humorist (Monologue Humoriste), Will Rogers	45347
Timely Topics (Monologue Humoriste), Will Rogers	45347
RECORDS A L'ÉTIQUETTE ROUGE, à 10 pouces, \$1.50	
Chanson Hindoue, Amelita Galli-Curci	66126
Soldiers March (Solo de Violon), Fritz Kreisler	66127
Slavonic Dance No 1 (En Sol Mineur) (Solo de Violon), Jascha Heifetz	66129
Records à l'Étiquette Rouge, 12 pouces, \$2.25	
The Lost Chord, John McCormack	74791
Don Carlos-Ella giammai m'amo! (Italian), Feodor Chaliapine	88665
Khownastchina-Intermède, Orchestre Symphonique de Russie	74803
Rapsodie Hongroise No 2-1ère partie (Solo de Piano), Ignace Paderewski	74805
Rapsodie Hongroise No 2-2ème partie (Solo de Piano), Ignace Paderewski	74806

La Voix de son Maître
Victor

(1) Gen. II, 3.
(2) Exod., XX, 8 et suiv.
(3) Prov., XIV, 34.

(4) S. Thom., Sum Theol. II-II, q. CXXII, art. 4 ad 4.
(5) S. R. de Québec, 4467.

(6) Encycl. Rerum Novarum.
(7) Rom., X, 12.

LES INONDATIONS

Des ennuis pour les voyageurs

A CAUSE DE LA CRUE DES EAUX DANS LES PROVINCES MARITIMES LE PACIFIQUE-CANADIEN ET QUELQUES AUTRES CHEMINS DE FER DOIVENT RETARDER LEURS TRAINS OU FAIRE DES DETOURS.

Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. — Les pluies torrentielles de samedi et de dimanche ont fait déborder la rivière St-Jean, et ont causé des dommages immenses, estimés à beaucoup plus d'un million de dollars.

Le Pacifique-Canadien a subi les plus lourdes pertes. Ses lignes sont complètement désorganisées et il doit employer les voies du Canadien-National via Moncton pour expédier les voyageurs à Montréal. Le Canadien-National n'a jusqu'ici éprouvé des ennuis qu'à Dorchester où l'eau a monté de quatre pieds au-dessus des rails. Des équipes travaillent à drainer la crue montante, mais se heurtent à de grandes difficultés.

La voie ferrée du Pacifique-Canadien est absolument hors de service entre Welsford et Fredericton Junction et entre ce dernier endroit et McAdam. Les rails ont été emportés à six endroits différents. Les dommages sont sensibles principalement sur la frontière du Maine. Le Pacifique-Canadien n'est pas le seul à avoir des ennuis. Le Maine Central est entièrement submergé, ainsi que le Washington County Railway.

La situation n'est pas très rose à Danforth, Maine. Le Maine Central est sous six pieds d'eau et le pont menace à chaque instant d'être emporté. Le danger s'est aggravé par le fait qu'un gros moulin à bois a été arraché de ses fondations et précipité sur le pont.

La section nord du système ferroviaire du Pacifique-Canadien est complètement hors de service. A Bristol, le pont de chemin de fer a grande chance d'être démolie d'ici quelques heures, car de nombreux piliers ont déjà été emportés. D'autre part tous les convois à destination de la vallée de St-Jean, sont contremandés sur les voies du Canadien-National.

Calais, Maine, 1. — Le pont international sur la rivière Ste-Croix, à Baring, a été emporté hier soir. La structure a été jetée sur la rive entre les Moulins Mills et Churche, et s'y est brisée après avoir causé préalablement d'énormes dommages. La filature de la Canadian Cottons à Milltown, N.B., a été emportée hier. Les pertes se chiffrent dans ce dernier cas à \$500,000.

A Milltown, le Ste-Croix Cotton Mill a été dévasté. Les dommages s'élèvent à \$200,000. Il apparaît que deux ponts de l'endroit sont en danger de s'écrouler. On dit même qu'un pont entre Baring et Upper Mills a été emporté la nuit dernière. La nouvelle n'a pu être confirmée.

A Saint-Georges, deux cents cordes de bois de pulpe ont été brisées les chaînes qui les retenaient et s'en sont actuellement vers la mer après avoir brisé le moulin. Bien entendu les trains n'y circulent pas de même qu'à Hartland. Les ponts ont été enlevés à Stickney et Jacksonville.

Le long de la rivière Kennebec, la situation est pire qu'en 1896. Tout le monde y navigue, les maisons comprises. Les pertes dans l'état du Maine s'élèvent à plus de trois millions.

Immigrants

des Hébrides

Un groupe de trente-quatre familles venant des Hébrides sont arrivées à Montréal hier et sont réparties pour Red Deer, Alberta, où ils s'établiront comme colons. On sait que les Hébrides sont des îles situées à l'ouest de l'Ecosse. Ces immigrants ont fait la traversée à bord du *Marloch* du Pacifique-Canadien et ce sont les chemins de fer nationaux qui les ont transportés de Saint-Jean à Montréal et d'ici à leur destination. L'abbé MacMillan sera leur pasteur dans leur nouvelle colonie car ces nouveaux colons sont des catholiques. On attend un autre groupe aujourd'hui, venant de Saint-Jean.

COMMERCE ET FINANCE

(Suite de la sixième page.)

Les valeurs canadiennes à Londres

Toronto, 1er. — La maison A. J. Pattison, jr. a reçu aujourd'hui les cotations suivantes de quelques valeurs canadiennes sur la place de Londres:

C. P. R., 157; Brazilian Traction, 54½; Canada General Electric, 103½; Can. S. S. Voting Trust, 18; Dominion Steel, 30; Shawinigan, 121.

Ex-dividendes aujourd'hui

Detroit United Railway, taux 1 1/2 pour cent, payable le 1er juin.
Gillette Safety Razor Company, taux 5 pour cent, payable le 1er juin.

Lake Shore Mines, taux 2 pour cent, payable le 15 mai.
Pennams, Limited, Com., taux 2 pour cent, payable le 15 mai.

Les obligations scolaires de Montréal

La Commission des écoles catholiques de Montréal vient d'adjuger une émission de \$1,500,000 d'obligations 5% — 20 ans — à un syndicat composé de René T. Leclerc, inc., A. E. Ames & Co., et Hanson Bros., à \$92.78. Ce fut la plus haute soumission reçue pour l'émission de 5%.

Des offres alternatives ont été reçues pour les obligations 5½%. La plus élevée fut celle de Wood-Gundy & Co., et L. G. Beaubien & Cie., à 102.11.

Les soumissions reçues sont les suivantes:

	5%	5½%
René T. Leclerc, inc., A. E. Ames & Co. et Hanson Bros.	92.78	Pas de soumissions
Wood, Gundy & Co., L. G. Beaubien & Cie.	97.78	102.11
United Financial Corporation, R. C. Matthews & Co. Ltd.	96.11	
Dominion Securities Corporation	96.03	101.43
National City Co., Geo. Beausoleil & Cie.	95.83	
Aemilius Jarvis & Co., Ltd.	95.432	101.232
Gairdner, Clarke & Co., McLeod, Young, Weir & Co., Ltd.	95.41	
Crédit-Canada, Limitée, Crédit-Canadien Inc.		

Pourquoi et Comment

(Notes de la maison O'Brien et Williams, sur le marché en Bourse.)

Le marché est solide à sa base mais, par suite de la rareté des acheteurs, de leur manque de décision, les valeurs n'offrent aucune résistance. Cette situation, semblable à la nôtre, ne saurait se prolonger.

On croit, rue St-François, que M. Fielding, dans son prochain exposé budgétaire, annoncera une réduction des droits de douanes dont les cotons sont frappés à leur entrée au pays. Il n'en faut pas davantage, on le conçoit, pour affecter péniblement les valeurs de nos filatures. Reste à savoir toutefois si vraiment le ministre des finances parviendra à une réduction des droits de douane sur les tissus de coton et, s'il en parle, quelle sera l'importance de la réduction projetée.

Le printemps tardif a certainement ralenti la vente du ciment, mais les hauts fonctionnaires sont très optimistes et fondent les plus beaux espoirs sur la saison qui commence.

On sait que la valeur de l'actif du Canada Cement ressort à \$100 à l'action ordinaire. A signaler que cette valeur sera plus grande encore en 1923 alors que les obligations auront été remboursées et revalorisées de la circulation.

Le Canadian Industrial Alcohol occupe une situation brillante; les recettes de l'exercice en cours accusent une augmentation considérable sur celles de la période correspondante de l'an dernier.

Recettes mensuelles

Southern Canada Power Co., Ltd., et ses subsidiaires: pour le mois de mars, recettes brutes, \$78,189 au lieu de \$67,580 en mars 1922; recettes nettes, \$43,493 au lieu de \$36,555; pour les six mois terminés le 31 mars: recettes brutes, \$467,487 au lieu de \$433,056 pour le semestre correspondant de 1922; recettes nettes, \$260,562 au lieu de \$249,297.

Winnipeg Electric Railway Co., pour le mois de mars, recettes brutes, \$489,241 au lieu de \$472,509 en mars 1922; recettes nettes, après les frais d'exportation et les charges fixes, \$67,516 au lieu de \$65,416; pour le trimestre terminé le 31 mars, recettes brutes, \$1,465,540 au lieu de \$1,455,787 pour le trimestre correspondant de 1922; recettes nettes, après les frais d'exploitation et les charges fixes, \$198,523 au lieu de \$216,620.

Le restaurant Kerhulu et Odiau

Une trentaine de ventes immobilières ont été enregistrées hier à l'hôtel de ville. La plus importante est celle d'une propriété portant le no 180 rue Saint-Denis avec les lots 420-21, quartier Saint-Louis, mesurant 34.4 par 168, cédée par L. Albert Dubrulé à la Cie Kerhulu et Odiau, (limitée) au prix de \$57,500.

ETES-VOUS SATISFAITS

du thé que vous buvez?

Faites l'essai du

"SALADA"

Le meilleur THE sur le marché.

Echantillon sur demande - "SALADA" Montréal.

PACIFIQUE CANADIEN

Navires MONTCALM et METAGAMA

Départ de St-Jean, N.-B.

Samedi, 5 mai

Les trains pour St-Jean, N.-B., partent de Montréal, gare Windsor, à 12.00 (midi) et à 7.00 p.m.

Le train qui partira de Montréal, gare Windsor, à 7.00 p.m. vendredi le 4 mai, sera le dernier à faire racordement avec ces navires.

Pour autres renseignements: 141-145, rue St-Jacques, téléphone Main 8125 ou aux gares Windsor, Viger, de Westmount, de Montréal-Ouest et du Mile-End.

LA SESSION D'OTTAWA

(Suite de la première page.)

nances, va soulever un débat important demain, dit-on, en demandant le désaveu d'une loi de la Nouvelle-Ecosse. Il introduira sa résolution au moment où la Chambre va se former en comité des subsides.

Le parlement a ensuite continué en comité l'étude du traité avec la France. M. Meighen a tout de suite signalé que la réduction des droits sur les cognacs de France mettrait les manufacturiers canadiens du même produit dans une position désavantageuse. Et M. Fielding a promis de prendre en considération les cas qu'on lui signalerait ou une industrie indigène serait menacée dans son existence par une industrie étrangère, du fait du traité.

Il a aussi déclaré que les produits français qui nous arriveraient par les ports américains ne pourraient bénéficier du traité.

On remplit la formalité de la seconde lecture, mais on s'attend à ce que les conservateurs présentent un amendement en troisième lecture. M. Fielding offre de commencer tout de suite l'étude du traité italien, mais M. Meighen lui demande d'attendre à un autre jour.

M. Fielding déclare que ce nouveau traité aura pour effet de mettre l'Italie dans l'état d'une nation privilégiée.

La Chambre a assisté encore aujourd'hui à un autre débat sur l'immigration chinoise et orientale. M. Stewart présentait une loi pour restreindre encore cette immigration, en définissant plus clairement le mot "marchand" contenu dans l'acte. On sait que le bill actuel confine l'immigration chinoise à certaines classes de gens comme les membres du corps diplomatiques, les étudiants qui veulent suivre les cours de nos universités, etc. et les marchands. Les Chinois ont trouvé, paraît-il, que le mot marchand était très élastique, et l'an passé, 1145 Chinois nous sont arrivés sous cette dénomination lorsqu'il nous en arrivait à peine deux ou trois par mois autrefois.

M. Stewart propose de définir plus exactement ce mot en inscrivant dans les règlements qu'aucun Chinois ne pourra entrer, sous cette catégorie, s'il ne prouve qu'il possède en Chine un fonds de \$2,500 et qu'il est marchand de bonne foi. De plus on examinera les passeports au départ et à l'arrivée. Mais on enlèvera la taxe de \$500 par tête que tout celette devait payer à notre gouvernement.

Ces données ont fourni une occasion aux députés de la Colombie-Britannique de demander encore une fois l'exclusion complète des orientaux qui augmentent en nombre très rapidement. Le gouvernement devrait passer des lois pour la disparition de cette immigration, disent-ils, et non pas seulement pour la restreindre, car si le Canada n'y prend garde, il aura à faire face à un rude et difficile problème national.

Le premier ministre leur a répondu comme d'habitude que le Canada ne pouvait songer sérieusement à exclure complètement et absolument les Orientaux sans insulter gravement deux pays, et que, de plus, les régents de nos universités aiment à voir de jeunes Chinois venir chez nous apprendre les principes de notre civilisation. Tout ce que nous pouvons faire, dit-il, c'est élaborer des règlements sévères, les faire observer, les rendre draconiens et plus difficiles, plus étroits, s'ils ne sont pas encore effectifs.

Mais les députés de la Colombie-Britannique ont vivement protesté, déclarant que l'Asiatique est subtil et réussira à éluder la loi, comme par le passé, et que tout ira de mal en pis. Il y a aujourd'hui 2,000 marchands japonais ou chinois à Vancouver, les détaillants se plaignent de cette concurrence et s'opposent au passage du bill tel qu'il est. On cite le cas de jeunes qui ont fait une grave erreur que le gérant avait osé employer un blanc dans une industrie, et un député dit que la Providence a évidemment voulu que les deux races vivent dans deux pays distincts puisqu'elle a mis entre les deux l'Océan Pacifique. M. King propose alors de définir le mot marchand en le restreignant à ceux qui font un commerce d'exportation et d'importation seulement. Il affirme que le gouvernement japonais passera sous peu, de son côté, une loi pour restreindre l'immigration de ses nationaux au Canada.

Puis Pon en vient à la clause de l'identification. Les conserva-

Cour supérieure

No 1488

DAME IRMA COTE, de la cité et du district de Montréal, épouse commune en droit de ALBERT TURGEON, ci-devant marchand de fer du même lieu, dument autorisée à ester en justice.

contre
Ledit ALBERT TURGEON, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le 21 avril 1923.

GUSTAVE ADAM,
Procureur de la demanderesse.

Montréal, 23 avril 1923.

Leurs soutiennent que l'emprunte digitale est nécessaire, car les jaunes se passent leurs certificats les uns aux autres afin de violer impunément la loi. Mais les libéraux ne sont pas de cet avis, car ce système d'identification n'est applicable qu'à des criminels, et les jaunes s'en froissent.

Le parlement passe plusieurs clauses du bill, d'autres restent en suspens, et l'on reprendra plus tard l'étude de la loi.

La question des subsides aux bons chemins revient ensuite sur la tapis. Il reste encore \$200,000 à distribuer d'après les statuts et les provinces qui y ont droit ont encore deux ans pour en profiter.

Après ce délai le fédéral ne donnera plus rien aux provinces. M. Graham affirme que nous avons déjà trop de dettes pour continuer à prêter de l'argent. Québec a droit à \$2,500,000 encore, et les autres provinces, à d'autres montants plus ou moins considérables.

On félicite le gouvernement de part et d'autre pour son aide aux bonnes routes qui est une matière d'importance primordiale, on reconnaît que la construction des chemins doit retomber sous la juridiction des provinces et la résolution de M. Graham pour étendre l'application de l'acte passe sans encombre.

La loi des droits d'auteur, telle qu'amendée, revient ensuite en Chambre pour la troisième lecture. M. Fernand Rinfret (Saint-Jacques) prend aussitôt la parole pour défendre la loi de M. Robb. Il rappelle que les auteurs ont consenti à laisser passer les clauses contentieuses en 1921, tout en répétant qu'elles étaient contrairement à la convention de Berne et que le ministre devrait changer sa loi. Celui-ci a même promis de la modifier si la convention de Berne ne les acceptait pas. Or, c'est ce qui est arrivé. Dans le fond, les auteurs y ont toujours été opposés. Le bill a été envoyé à Berne, on l'a analysé et le journal officiel de la convention a exprimé l'opinion des officiers chargés de l'étudier. Et cette opinion est absolument contraire aux clauses contentieuses et ne peut laisser planer de doute sur leur portée. Les auteurs ont un droit absolu à la propriété de leur œuvre, ils le réclament, ce droit, et il est difficile de ne pas le leur accorder.

Enfin M. Rinfret étudie en quelques mots l'amendement présenté par M. Stewart, vendredi soir. Cet amendement est ambigu et peut s'interpréter de deux manières. Le gouvernement aurait pu mieux faire. Cependant la session est avancée et les auteurs demandent qu'on ne les laisse pas plus longtemps sous l'empire d'une loi qui remonte à 1875. Alors comme le bill tel qu'amendé contient de très bonnes clauses, des clauses indispensables et que tout le monde réclame à grands cris, il est préférable de laisser le bill passer en troisième lecture afin de profiter des bonnes et excellentes parties qu'il nous offre. D'ailleurs la convention de Berne l'acceptera vraisemblablement tel qu'amendé et c'est autant de gagné.

Le débat reprendra plus tard, car M. Forke a suggéré à M. Drayton et à M. Rinfret de s'entendre pour l'édification de la Chambre, car le vulgaire a beaucoup de difficultés à comprendre la loi.

L.-P. DESROSIERS.

La commission sur les grains

Ottawa, 1. (S.P.C.) — Le gouvernement fédéral vient de nommer trois membres d'une commission royale qui fera une enquête sur le commerce du grain au Canada. Ce sont: le juge W.-F.-A. Turgeon, de la Saskatchewan, M. Rutherford, de l'Université de la Saskatchewan et M. J.-G. Scott de Québec.

Aux amateurs de pêche

Les amateurs de pêche apprendront que la saison ne s'ouvrira pas avant le 17 mai parce que le plupart des lacs et des rivières sont encore encombrés de glace.

Euchre de charité

Demain après-midi, 2 mai, il y aura euchre de charité par les da-

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

ASSURANCE

Normandin & Desrosiers

Courtiers en Assurances

232, RUE ST-JACQUES

Tél. Main 2968-4552. Montréal.

AVOCATS

Archambault & Marcotte

AVOCATS

50, rue St-Jacques. Tél. Main 276

Joseph Archambault, C.M., M.F., Emile Marcotte, L.L.B., J.-Edm. Gagnon, L.L.B.

Bureau du jour: 50, rue Notre-Dame-ouest. Immeuble Duluth, chambre 21. Tél. Main 5223

Avocat légal de l'Association des Banques d'affaires du Nord-Montréal.

ALDERIC BLAIN, B.A., L.L.B.

AVOCAT

Bureau du jour: 50, rue Notre-Dame-ouest. Immeuble Duluth, chambre 21. Tél. Main 5223

Avocat légal de l'Association des Banques d'affaires du Nord-Montréal.

CARTIER, LABELLE & BARCELO

AVOCATS

Chambre 708A, Immeuble "Pawer" 81-82, rue Craig. MONTREAL

Tél. Main 5223

ARTHUR LALONDE

AVOCAT, PROCUREUR, ETC.

Etudes Forêt, Lalonde et Coffin. Edifice du Crédit Foncier, Montréal. Résidence, téléphone: Est 2281.

Victor Pacer. Arm. Cloutier

PAGER & CLOUTIER

AVOCATS

Immeuble Tower, 88-ouest, Crém. Tél. Main 5596

ST-GERMAIN, GUERIN & RAYMOND

AVOCATS

Tél. Main 5154. 30, rue St-Jacques. P. St-Germain, L.L.B., L. Guerin, L.L.B., R. Raynaud, L.L.B.

Anatol Vanier. Guy Vanier

VANIER & VANIER

AVOCATS

Tél. Main 5522. 97, rue St-Jacques

MERCIER, MERGLER, SAUVAGE

AVOCATS & PROCUREURS

71A, RUE ST-JACQUES, MONTREAL

Chambres 400-405, Tél. Main 8297

W.-F. Mercier, L.L.B., J.-K. Merger, B.C.L. Albert Sauvage, B.C.L.

NOTAIRE

CHS. ARCHAMBAULT

Notaire

75A, AVENUE MONT-ROYAL-EST. Tél. St-Louis 2143

HORACE LIPPE

NOTAIRE

11, Place d'Armes, Montréal.

Tél. Main 3228

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES

EN CAOUTCHOUC

EN TOUS GENRES

A. Derome & Cie

10, NOTRE-DAME-EST. Tél. M. 4679

CADRES: MIROIRS: MOULURES!

La Cie Wisintainer & Fils Inc.

Manufacturiers-Importateurs

IMAGERIES, VITRES, GLOBES, ETC.

Bureau et magasin, 18, rue Clarke, 85, St-Laurent. Manufacture, 19, rue Clarke, 85, St-Laurent. MONTREAL, QUE.

Tél. Plateau 2610.

OPTICIEN

Examen de la vue. Lunettes et Lencettes. Tél. Est 265

ALPHONSE-L. PHANEUF

OPTICIEN-OPTOMETRISTE

Près de la rue Ontario, MONTREAL

PRETS SUR HYPOTHEQUES

A. JETTE & CIE, 50, rue Notre-Dame-ouest, Edifice Duluth, chambre 22. Courtiers en immeubles, experts en propriétés, (établis 1855). Prêts sur première et deuxième hypothèques; achats d'hypothèques et balance de prix de ventes.

Manufacturiers de carrosseries

JOS. BONHOMME, Limitée

AUTOMOBILES FORD

Manufacturiers de carrosseries de livraison. Vendeurs autorisés de l'automobile Ford. Toujours en main: runabout, touring, coupé, sedan et camions. Pièces de rechange.

200 RUE GUY

Province de Québec, COUR SUPERIEURE

District de Montréal.

No 4900.

DAME AN-CAROLINE BECK, épouse de Williams Sanders, tous deux de Montréal, demanderesse, vs Dame Helen Knowles, défenderesse, tous deux de Montréal.

Le 11ème jour de mai 1923, à 1 heure de l'après-midi, au domicile de ladite défenderesse, au no 19, Chemin Belgrave, à Hampstead, district de Montréal, seront venus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause consistant en un piano, meubles de ménage, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT.

J.-X. PAUZE, H. C. S.

Montréal, 1er mai 1923.

Prouve et les demoiselles, au profit de l'œuvre des Sourds-Muets, à l'ins-titution du boulevard Saint-Lau-rent (3600), près l'église Sainte-Jac-que. La partie de cartes com-mencera à 2h. 30, elle sera suivie du goûter et de la visite de l'Insti-tution pour ceux qui le désireront. C'est un moyen facile de faire la charité tout en s'amusant.

Province de Québec, COUR SUPERIEURE

District de Montréal.

No 5215.

GAETAN GUERIN, et JOSEPH-BEN-EDNAUD, tous deux avocats des cités et districts de Montréal, pratiquant ensemble sous la raison sociale de GUERIN et BE-NAUD, Demandeurs.

HENRI MATHIEU, défendeur, des cités et districts de Montréal, aujourd'hui de Los Angeles, Etat de Californie, l'un des Etats Unis d'Amérique.

et

J.-A. TURCOTTE, H. MERRILL, et L.-E. POTVIN, tous trois comptables, des cités et districts de Montréal, et y faisant affaires sous la raison sociale de TUR-COTTE, MERRILL, et POTVIN, et syndics à la faillite, L.-Z. PAUZE, des cités et districts de Montréal.

Tiers-saisis.

Il est ordonné au défendeur de compa-raître dans les mois.

Montréal, 27 avril 1922.

T. DEPATIE, Député-protonotaire.

GUERIN et BENAUD, procureurs des demandeurs

MEDECINS

Dr J. M. E. PREVOST

Des hôpitaux de Paris-Londres-New-York

Clinique privée pour le traitement des maladies internes de l'homme et de la femme: vomissements, reins, vessie et maladies vénériennes.

460, rue Saint-Denis, Montréal

Tél. Est 7580

HERNIE guérie sans douleur ni opération

Dr P.-A. DARSEREAU

ST-LOUIS-DE-GONZAGUE

FERMERA-T-ON CETTE ROUTE?

ON PARLE D'ENTENDRE A LA CIRCULATION LES DEUX PONTS JETES SUR LE SAINT-MAURICE CE QUI AURAIT POUR EFFET DE FERMER LA ROUTE MONTREAL-QUEBEC.

Les Trois-Rivières, 31. — Les deux ponts jetés sur la rivière St-Maurice pour mettre la cité des Trois-Rivières en communication avec le Cap de la Madeleine, Shawinigan, Grand-Mère et toutes les localités qui s'échelonnent sur la route de Québec, seront probablement fermés au trafic dans un avenir très rapproché, ce qui aurait pour résultat de fermer en même temps la route nationale Montréal-Québec dont ils forment deux chaînons.

La fermeture de ces deux ponts aurait des conséquences désastreuses pour les relations commerciales que notre cité entretient avec le district environnant, mais cette perspective, de l'opinion des membres du conseil municipal, découle d'une lettre que M. Antonin Galipault, ministre des Travaux Publics, vient d'adresser à nos édiles.

On se rappelle qu'après un débat qui dura plusieurs mois, la Chambre de Commerce et le conseil municipal des Trois-Rivières s'entendirent pour demander au gouvernement provincial de contribuer les deux-tiers du coût des réparations urgentes à faire aux deux ponts qui sont dans un état tel qu'ils pourraient s'écrouler sous un trafic trop lourd. Nos deux corps publics demandaient en même temps au gouvernement de rompre le contrat de 1915, par lequel la cité est responsable de l'entretien et des réparations aux ponts et de contribuer à l'avenir aux réparations et à l'entretien dans une proportion des deux tiers. Le conseil demandait comme alternative la permission d'établir des taxes de péage.

M. Galipault annonce que Québec a été prêt à mettre à la disposition des autorités municipales un octroi égal à 50 pour cent du coût des réparations à entreprendre à condition que les travaux soient soumis au contrôle et à l'acceptation des ingénieurs du département provincial des travaux publics.

Les membres du conseil, d'après les déclarations qu'ils ont faites, sont disposés à refuser cette offre, prétendant qu'elle n'est pas suffisante et qu'il vaudrait mieux pour la ville réparer les ponts à ses frais et imposer des taxes de péage pour se dédommager.

Le maire Normand a déclaré que la cité des Trois-Rivières est menacée d'un désastre par l'écroulement possible de ces ponts. Les piliers sont encore moins solides qu'ils ne l'étaient lorsque la dernière inspection a été faite et toute la construction menace ruine, a-t-il dit.

Le pro-maire Robichon a enchaîné sur cette déclaration en disant que le moindre choc provenant de la chute d'un objet lourd, de la rupture d'un essieu d'un camion lourdement chargé, pouvait déterminer l'écroulement des ponts. Les rapports des experts sont là qui l'attestent, a-t-il dit, et la cité encourt chaque jour des responsabilités considérables en laissant les choses dans l'état actuel.

Plusieurs échevins sont d'avis qu'il faudrait fermer immédiatement les ponts à la circulation et recourir à un service de bateaux-passagers, afin de prévenir une catastrophe.

L'échevin Lamy n'y va pas par quatre chemins et propose la fermeture des ponts pour le 3 mai, jour de la venue de M. Taschereau qui doit assister à un banquet donné par la Chambre de Commerce en son honneur et qui doit y faire des déclarations qui intéressent notre ville.

Le conseil se réunira cette semaine pour prendre une décision définitive, probablement après avoir consulté la Chambre de Commerce.

LES PROJETS DE M. W.-N. WILKINS

L'EXECUTEUR TESTAMENTAIRE DE L.-R. STEEL SOUTIENS DES PLANS DE REORGANISATION DES ENTREPRISES STEEL.

Toronto, 1. (S.P.C.)—W.-N. Wilkins, avocat de Buffalo et exécutif du testament de L.-R. Steel, devra soumettre au procureur général de l'Etat de New-York ses projets de réorganisation des entreprises Steel au Canada et aux Etats-Unis.

Il pourra, s'il obtient approbation, aller solliciter des fonds chez les actionnaires ici et ailleurs en émettant des certificats de confiance.

Wilkins était à Toronto, il y a une quinzaine de jours, et il a exposé ses plans à une assemblée tenue à la Bourse du travail. Les actionnaires ont reçu froidement sa demande de contribuer dix pour cent de leurs actions dans la défunte compagnie pour faire servir cet argent au travail de réorganisation. Il est parti pour Buffalo ayant en mains un rapport sur l'actif et c'est sur la valeur de cet actif que le procureur de l'Etat de New-York hésite à se prononcer.

C.-H. McKenzie, le principal personnage du comité des actionnaires de Toronto, a dit, l'autre soir, qu'il avait eu vent de l'attitude que prend le procureur-général de l'Etat de New-York et qu'il a hâte de voir comment les choses vont tourner. M. McKenzie croit que tout le trouble consiste dans les diverses facon dont les groupes intéressés interprètent la valeur de l'actif.

M. McKenzie a reçu un peu d'argent, mais, il l'a déposé à la banque à Toronto. Si la corporation ne se réorganise point, les fonds seront remis à ceux qui les ont avancés. Il croit que l'argent expédié à Buffalo est mis en banque au crédit des syndics.

M. McKenzie convoque une réunion des représentants des actionnaires de toutes les parties de l'Ontario pour samedi prochain, en cette ville. Il se propose d'organiser un comité canadien qui se mettra en contact avec les actionnaires de par tout le Canada. Le projet Wilkins sera étudié, ainsi que la décision que prendra le procureur de New-York. Si les tentatives de réorganisation échouent aux Etats-Unis, il se peut que les Canadiens essaient de remettre sur pied les magasins au Canada en coopération avec le liquidateur G.-T. Clarkson et les créanciers de la compagnie.

ELLE EVITE UNE OPERATION

Recommande maintenant le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham.



Washington, D.C.—Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham m'a évité une opération, qu'un médecin ordonnait pour un cas très grave de maladie féminine. Durant deux ans après la naissance de ma fille, mon système était en désordre. Ayant lu quelque chose de votre merveilleux remède, je l'ai essayé. Je pouvais alors à peine mettre un pied devant l'autre, et après six semaines de traitement, je suis devenue comme une femme nouvelle. Ma santé est parfaite; je pèse 140 livres. Je pesais 97 livres quand j'ai commencé à en prendre. Je recommande le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham à toute femme souffrant de maladie féminine. Vous pouvez utiliser ce témoignage, car je suis trop heureuse de laisser savoir tout le bien que j'ai retiré du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. — Madame Ida Hewitt, 1529 avenue Penna, S.E., Washington, D.C.

Des lettres de ce genre nous arrivent de toutes les parties du pays et prouvent incontestablement la valeur du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham.

avancés. Il croit que l'argent expédié à Buffalo est mis en banque au crédit des syndics.

M. McKenzie convoque une réunion des représentants des actionnaires de toutes les parties de l'Ontario pour samedi prochain, en cette ville. Il se propose d'organiser un comité canadien qui se mettra en contact avec les actionnaires de par tout le Canada. Le projet Wilkins sera étudié, ainsi que la décision que prendra le procureur de New-York. Si les tentatives de réorganisation échouent aux Etats-Unis, il se peut que les Canadiens essaient de remettre sur pied les magasins au Canada en coopération avec le liquidateur G.-T. Clarkson et les créanciers de la compagnie.

Les cloches de Corneville

Le public nombreux qui a apprécié les opéras de "Mignon" et "Si j'étais roi" pourra les 8 et 10 mai prochain entendre "Les cloches de Corneville" de R. Planquette. L'entraînement des élèves du Mont-St-Louis appuyés par des artistes de renom tels que MM. Honoré Vaillancourt, Arthur Lapierre, René Rochon, Conrad Gauthier, Azarie Le-marche, permet d'espérer un succès sans précédent. La composition de l'orchestre, la fraîcheur des décors, la richesse du chœur forment un ensemble qui captive le spectateur et dont les heureux bénéficiaires garderont un souvenir ineffaçable.

Les 4 et 5 mai à 2 p.m., répétition pour les élèves des collèges. (Communiqué)

Au collège Ste-Marie

Lundi prochain, 7 mai, à 8 heures, 15 du soir, les collèges de Ste-Marie, assisteront de MM. Hector Charland et Lucien Coutu, interpréteront *Le Grandeur*, comédie de Brueys et Palaprat.

Les recettes de cette représentation seront remises à Mgr Arthur Béliveau, archevêque de St-Boniface, pour aider à la reconstruction du collège de St-Boniface, incendié il y a quelques mois. Mgr Béliveau a bien voulu accepter de faire lui-même ce soir-là l'allocution de circonstance.

Tous les billets sont réservés au prix de \$1.00, .75 et .50 sous. S'adresser au parloir du collège Ste-Marie, 232 rue Bleury. Téléphone: Plateau 2469.

On trouvera des billets échangeables dans les dépôts suivants: Le Devoir, Grand Frères, Librairie Notre-Dame, Maison Ed. Archambault, presbytère de l'Immaculée Conception.

Les personnes qui ont déjà acheté des billets échangeables sont priées de venir choisir immédiatement leurs places afin de s'éviter tout désagrément.

Le théâtre de Monique

Deux pièces en un volume; en vente dans les diverses librairies et au Devoir; un dollar l'exemplaire.

Confiez - nous vos Fourrures cet Eté

Il est fort imprudent de garder des fourrures à domicile durant les mois d'été. Des milliers de beaux manteaux placés dans des coffres ou dans des sacs au printemps sont trouvés endommagés à l'automne. Ne risquez pas vos fourrures; appelez Est 3007 et notre messager ira les chercher. Les fourrures qui nous sont confiées subissent d'abord un nettoyage parfait à leur arrivée au magasin, puis elles sont placées dans nos voûtes à air froid où elles sont à l'abri de la poussière, du feu, des mites et des voleurs.

Pour l'emménagement et l'assurance, vous n'aurez que 3% de votre évaluation à nous payer, et 2% seulement si la valeur de vos fourrures atteint \$500.00.

REPARATIONS
N'oubliez pas que le coût des réparations et des remodelages est beaucoup moins élevé durant les mois d'été qu'il le serait à l'automne.

FOURRURES D'ETE
Nous vous invitons à venir voir nos dernières créations, qui sont de toute beauté et dont les prix sont très raisonnables.

CHAS DESJARDINS & CIE
130, Rue St-Denis

NOUVEAUTES

Mon voyage autour du monde, Emile Miller, 1 vol. 6 x 9, 136 pp. .60

Les trois lyres, Blanche Lamontagne, vers. .75

Notre avenir politique, Enquête de l'Action française. .75

Vient de paraître

Erables en fleurs, Critique, abbé Camille Roy. .90

L'Action Française

369, rue St-Denis. Tél. Est 1369, Montréal.

Courrier de Nicolet

Nicolet, 1. (D.N.C.) — Les exercices du mois de Marie s'ouvriront avec éclat à la cathédrale mardi soir à 7 heures. La chorale des élèves des révérendes sœurs de l'Assomption sera à l'orgue tout le mois durant.

La semaine dernière le R. P. Couture, de l'Ordre de St-Dominique, prêchait une retraite aux révérendes sœurs grises de l'Hôtel-Dieu ainsi qu'aux dames de charité et aux jeunes filles de la paroisse.

Il y a quelque temps avait lieu une imposante cérémonie chez les révérendes sœurs de l'Assomption, sous la présidence de Mgr Bourret. Quatre religieuses prononcèrent leurs vœux perpétuels.

M. l'abbé Courchesne, principal de l'Ecole Normale, a fait le ser-

GOODWIN

Une vente étonnante de ROBES LA VABLES pour FILLETTES

2.45
(Valant de 4.00 à 6.50)

Juste au commencement de la saison, nous offrons 325 robes en 40 des plus jolis modèles que vous ayez jamais vus.

POUR 3 A 6 ANS
Robes de voile et robes avec bouffante en guingan et chambray.

POUR 8 A 14 ANS
Robes de ratine, voile, chambray et guingan à grands et petits carreaux. Les modèles sont tous des plus nouveaux. Les couleurs sont des plus gaies pour l'été — rose, bleu, vert, taupe, mauve, jaune, blanc.

Toutes ces robes sont joliment garnies avec le meilleur goût et de confection particulièrement soignée.

— Au deuxième.

Goodwin's LIMITED

ASPIRIN

A MOINS que vous ne voyiez le nom de "Bayer" sur les tablettes, vous n'avez pas d'aspirines du tout.



N'acceptez qu'un paquet non décacheté de "Tablettes d'aspirine de Bayer" qui contiennent le mode d'emploi et les doses établis par des médecins depuis 22 ans et dont des millions ont reconnu l'efficacité et la sécurité contre

Rhumismes Mal de tête Rhumatismes
Mal de dents Névralgie Névrite
Mal d'oreilles Lumbago Douleurs

Petites boîtes de "Bayer" de 12 tablettes. — Aussi boîtes de 24 et de 100 — chez les pharmaciens.

Aspirine est la marque de fabrique (enregistrée au Canada) de la manufacture de Mono-acétyle-salicylate de Bayer. Quelqu'il soit bien reconnu que le mot Aspirine signifie produit de Bayer, afin de protéger le public contre les contrefaçons, nous étampérons sur les tablettes de la compagnie Bayer la marque générale de fabrique, le nom de Bayer en croix.

Feuilleton du "DEVOIR"

LE ROMAN D'UN DON QUICHOTTE

par NALIM

23

(Suite.)

Je sentais le mien battre si doucement, si tranquillement, dans ma poitrine, que je m'imaginai pas que rien put le déranger; or, voici que l'expérience son inévitabilité. La Providence avait mis sur mon chemin un homme jeune, avenant, aimable, bien apparenté, bien renté, et tout, autour de moi, criait: "Aime-le! Aime-le, ce sera si facile!"

Mon cœur a fait la sourde oreille; il est resté froid comme le marbre, muet comme la tombe.

En vain, ma sagesse l'adjura de

s'adoucir; en vain, ma raison le pria de se soumettre. Le rebelle a dit non.

Mais il ne s'en est pas tenu là. Un autre homme a croisé ma route; celui-ci n'est ni jeune, ni beau, ni souriant; il m'a à peine regardé; il n'a pas paru désirer me connaître; personne ne m'a dit: "Tu pourrais l'aimer."

Et voici que ce traitre cœur, échappant à ma gouverne, s'est ému en son honneur.

Il précipite ses battements quand il s'en va; il se serre à la pensée que nous ne lui serons jamais rien.

Je n'ai pu aimer Marcel Bosmond

et je crois bien que j'aimerais volontiers Olivier de Chavennes, ce grand diable basané, comme dit tante.

A l'heure même où Elizabeth écrivait ces lignes, il était question d'elle dans le parloir du presbytère.

L'abbé Jeantet était allé administrer un vieux fermier dans la campagne; fatigué, il jouissait d'un instant de repos.

Mlle Adèle avait allumer le premier feu de la saison; les flammes claires dansaient dans l'âtre et se miraient dans la boiserie reluisante; une dernière rose et quelques violettes d'automne répandaient un parfum discret; assise près de la fenêtre, Mlle Adèle mettait le dernier point à un ornement brodé d'or qu'elle venait de restaurer.

"Tu l'en es tirée sans trop de mal?" demanda le prêtre, suivant du bout du doigt le relief d'une fleur.

— Grâce à Elizabeth Villeboret; elle est vraiment adroite et patiente.

— C'est une enfant charmante... Je souhaiterais qu'elle puisse nous rester.

— Il faudrait, pour cela, la marier à l'un de tes paroissiens,

— Ceux de mes paroissiens qui pourraient prétendre à la main de Mlle Villeboret ne sont pas nombreux.

— Je croyais... et Mlle Adèle s'arrêta, hésitante; elle se mêlait si peu des affaires du monde, qu'elle ne le faisait qu'avec une sorte de timidité; — je croyais reparaître, qu'elle devait épouser le petit fils de Mme Bosmond.

— Il en a effectivement, été question; les Bosmond désiraient vivement ce mariage et Mme Villeboret n'y était point opposée; c'est la jeune fille qui s'y est refusée.

— C'est étonnant; ce parti semblait fait pour lui plaire.

— Je me demande, fit révésement l'abbé Jeantet, en rapprochant de la flamme ses gros souliers fêlés, si cette enfant n'est pas attirée vers Olivier de Chavennes... Il a d'assez nobles sentiments pour plaire à une âme délicate.

— Tu crois? fit Mlle Adèle, le vant sur son frère des yeux étonnés, mais lui?

— Lui? Je ne sais pas. Elle eût dû lui plaire; elle lui plaît peut-être; mais s'il s'est mis en tête quelque scrupule à ce sujet, il restera bouche close jusqu'à l'éternité.

— Peut-être est-il un peu âgé pour elle?

— Oui... quinze années de plus, c'est quelque chose... Cependant, au cours de mon ministère, j'ai eu quelquefois l'occasion de constater que ces mariages, en apparence disproportionnés, ne sont pas ceux qui donnent le plus de déceptions.

Une pointe de sentiment paternel consolide l'affection du mari en quelque sorte... Et si la jeune fille y vient de son gré...

Mlle Adèle eut un geste qui avait son incompétence et son peu de désir de se documenter.

Son frère sourit.

Je tâcherai de savoir, fit-il, je confesserai Olivier; je ne puis m'adresser qu'à lui.

"Je devrais le voir aujourd'hui même; les obsèques de M. d'Augueber ont eu lieu hier matin... Je te quitte; voici l'heure du catéchisme; si Olivier venait, tu le prierais de m'attendre."

— C'est cela, fit la brodeuse qui, de nouveau, se pencha sur les lis et les roses d'or.

M. le curé ne s'était point trompé dans ses prévisions; quand il reentra au presbytère, ayant surveillé la sortie tapageuse d'une dizaine de gamins, il trouva Olivier de Chavennes assis près de Mlle Adèle

et paraissant s'intéresser vivement au sort de l'antique chasuble. L'abbé Jeantet, ayant conclu, d'après la rapidité des événements, qu'Olivier n'avait pu arriver à temps pour réconcilier M. d'Augueber avec Dieu et avec sa famille, s'attendait à voir au jeune homme une figure bouleversée... Mais non, Olivier semblait triste, préoccupé, mais il n'avait pas son air farouche des jours de tempête.

A la vue du prêtre, il se leva vivement, et tandis que les deux hommes se serraient les mains, Mlle Adèle, prestement, s'esquiva.

— Fumez-vous, Olivier? demanda l'abbé Jeantet, quand ils eurent pris place dans les raides fauteuils de paille.

— Volontiers, monsieur le curé, — Je scandalise Mélanie; elle n'avait jamais senti cette odeur-là chez son ancien maître.

— Que voulez-vous, ma bonne fille, ai-je répondu à son blâme, vous n'aviez jamais vu non plus des curés bottés et casqués, suivant des canons sur les routes.

— "Etrange étape dans notre vie sacerdotale."

"Parlons de vous, maintenant; êtes-vous arrivé à temps près de M. d'Augueber?"

— Non, monsieur le curé. — Je l'ai craint, quand, par mon confrère de Chaligny, j'ai su la date des obsèques.

— Quand, au matin, en pénétrant dans la cour de la Godinière, j'ai vu que tout était fini, j'ai eu des regrets si vifs que je me sentais accablé.

— "Une première chose m'a un peu allégé: le prêtre avait vu mon cousin la veille; jusqu'à quel point le moribond était-il conscient? Je l'ignore... Je n'aurais sans doute pas obtenu mieux..."

— C'est probable, et vous ne devez pas garder de trouble. Quand vous avez compris vos obligations, vous avez fait ce qui dépendait de vous pour les remplir; cela suffit.

— Je voudrais le croire.

— Vous le devez. Les dernières volontés de M. d'Augueber sont-elles connues?

— Oui: à part deux legs insignifiants, sa fortune nous revient tout entière.

— Il n'a rien fait pour M. des Aubées?

(à suivre)

LES REPAS

pendant le déménagement seront toujours acceptables s'ils sont faits avec les jambons, saucisses et bologna.

CONTANT

Exigez-le

ANTIKOR-LAURENCE
CURE RADICALE DES GONORRÉES
EN VENTE PARTOUT 25c
FRANCIS LAURENCE, MONTREAL

BREVETS D'INVENTION

En tous pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis.

MARION & MARION
564, RUE UNIVERSITE
TEL: UP 6474

et paraissant s'intéresser vivement au sort de l'antique chasuble.

L'abbé Jeantet, ayant conclu, d'après la rapidité des événements, qu'Olivier n'avait pu arriver à temps pour réconcilier M. d'Augueber avec Dieu et avec sa famille, s'attendait à voir au jeune homme une figure bouleversée... Mais non, Olivier semblait triste, préoccupé, mais il n'avait pas son air farouche des jours de tempête.

A la vue du prêtre, il se leva vivement, et tandis que les deux hommes se serraient les mains, Mlle Adèle, prestement, s'esquiva.

— Fumez-vous, Olivier? demanda l'abbé Jeantet, quand ils eurent pris place dans les raides fauteuils de paille.

— Volontiers, monsieur le curé, — Je scandalise Mélanie; elle n'avait jamais senti cette odeur-là chez son ancien maître.

— Que voulez-vous, ma bonne fille, ai-je répondu à son blâme, vous n'aviez jamais vu non plus des curés bottés et casqués, suivant des canons sur les routes.

— "Etrange étape dans notre vie sacerdotale."

"Parlons de vous, maintenant; êtes-vous arrivé à temps près de M. d'Augueber?"

— Non, monsieur le curé. — Je l'ai craint, quand, par mon confrère de Chaligny, j'ai su la date des obsèques.

— Quand, au matin, en pénétrant dans la cour de la Godinière, j'ai vu que tout était fini, j'ai eu des regrets si vifs que je me sentais accablé.

— "Une première chose m'a un peu allégé: le prêtre avait vu mon cousin la veille; jusqu'à quel point le moribond était-il conscient? Je l'ignore... Je n'aurais sans doute pas obtenu mieux..."

— C'est probable, et vous ne devez pas garder de trouble. Quand vous avez compris vos obligations, vous avez fait ce qui dépendait de vous pour les remplir; cela suffit.

— Je voudrais le croire.

— Vous le devez. Les dernières volontés de M. d'Augueber sont-elles connues?

— Oui: à part deux legs insignifiants, sa fortune nous revient tout entière.

— Il n'a rien fait pour M. des Aubées?

(à suivre)

Ce journal est imprimé au no 43, rue Saint-Vincent, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée), Jos.-J. Bouchard, gérant.

L'ASSOCIATION DES QUOTIDIENS

Le comité reçoit des critiques

M. QUINTAL PEUT A SON AIS
CRIBLER LE COMITE EXECU
TIF D'ATTAQUES DIRECTES
AU COURS DE LA SEANC
D'HIER — LE FIASCO DE LA C
DULE B — L'HEURE NORMALE

M. Quintal, du quartier Sainte-Marie, a vertement tancé les administrateurs de la ville, une heure du rant, à la séance du conseil municipal, hier après-midi. Il a reproché les divers actes de leur gestion au cours de dix-huit mois et leur a reproché leur conduite. Le réquisitoire a été si violent que M. Desrosches a sursauté à plusieurs reprises pour soulever des points d'ordre, et M. Quintal l'a poursuivi jusqu'à la fin, écriblant le comité exécutif en particulier M. Brodeur, de dardes.

Sous le coup de l'aiguillon, le président du comité a riposté vivement. Il n'a trouvé que des mots vagues pour expliquer sa conduite à la dernière session de la législature, même il n'a pu répondre à une question explicite au sujet du principe d'amendement des rapports sur l'ordre des contrats.

Mais le conseil a appuyé M. Bredeur quand même, et s'est laissé dépouiller de deux de ses prérogatives en rejetant la motion de M. Quintal par un vote de 18 à 11.

La motion, Quintal-Angrignon,

qui a fait l'objet du débat principal, se lisait comme suit:

"Que ce Conseil reprouve les amendements à l'article 5, sections 21q et 21h, amendements qui ont été introduits dans le bill de la ville hors la connaissance et sans le consentement de ce Conseil, les considérant opposés à la volonté du peuple de Montréal et contraires à la bonne administration des affaires de la ville."

M. Quintal, regrette "l'influence occulte autant que néfaste" qui a amené ces deux amendements à la Chambre, à l'insu du conseil. Les délégués du conseil, dit-il, ont dépassé leurs pouvoirs, en appuyant des amendements à la chartre qui n'avaient point l'assentiment du conseil et quand ils savaient fort bien qu'ils ne pourraient pas l'obtenir. Il fait exception cependant pour M. Sanregret, leader du conseil, qui a combattu seul ces deux amendements; il ne craint pas d'en jeter tout le blâme et toute la responsabilité sur MM. Brodeur et Turcol, les deux autres délégués du conseil, qui ont fait à Québec, ajoute-t-il, le jeu du comité exécutif dont ils font tous deux partie.

A ce point de son discours, Quintal fait l'historique de la cinquième B, "gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple" souligne-t-il, pour en venir à l'application des deux amendements. On nous a promis des merveilleux avec ce nouveau mode de gouvernement, poursuit-il; même les commissions échevinales devaient avoir une importance capitale. Ce fut une amère déception pour tous à l'exception des cinq échevins

nommés au comité exécutif; Brodeur qui avait déclaré solennellement au lendemain de sa défection que "la volonté du conseil serait la sienne", a manqué à sa parole, affirme énergiquement Quintal, des les premiers mois de son administration et il a persévéré depuis dans son obstination. C'est un abus de confiance à nos yeux, du conseil, après que nous lui en avons donné un solennel brevet d'absolue confiance.

M. Brodeur n'a pas fait la volonté du conseil, reprend M. Quintal, lorsqu'il a défendu, à Québec, les deux amendements en question. L'un enlève au conseil le pouvoir de fixer les salaires des fonctionnaires pour l'accorder au comité exécutif seulement; l'autre empêche le conseil d'amender des rapports qui comportent l'octroi de contrats. Voilà deux prérogatives dit M. Quintal, que nous perdons et que nous accordons à trois membres du comité exécutif des pouvoirs extraordinaires pour régenter l'administration municipale à la guise.

Aujourd'hui, conclut M. Quintin, le comité exécutif a beaucoup plus de pouvoirs qu'il n'en avait il y a dix-huit mois, et ces pouvoirs les a eus par-dessus la tête du comité. Qu'a-t-on fait de nous? Rien. On s'est passé de nous. Trois ou quatre au comité exécutif valaient toujours mieux que tous les autres. Nous voulions des supérieurs pour nous gouverner et nous nous sommes donné des maîtres: au lieu de sujets, nous sommes devenus des valets.

M. Trépanier endosse ensuite les paroles de son collègue, pour faire ressortir le danger de laisser entre les mains de trois hommes toute l'administration. C'est un incite, dit-il, à la corruption et à malversations.

Après quelques paroles de M. Bray, Lalonde et Bédard, M. Bédard se lève à son tour. On dit, dit-il, une trop grande importance à ces deux amendements.

Ces explications ne plaisent pas à M. Sanssacret, qui attaque vi-

ment M. Brodeur. Le cons-
vous a chargée d'une mission
Québec, dit-il en substance, et
moins que vous deviez faire
été de rendre compte de vos
mission en présentant un rappor-
C'est un devoir, qui s'imposait
pour ma part je suis heureux
l'avoir rempli. Je me suis occu-
à tous ces amendements et j'ai lu
seul, même les parains du bill.
Bedard à la Chambre et M. le
re au conseil législatif, n'ont
fait entendre la moindre protes-
tion.

Le maître se lève pour endos-

Premier départ de Québec pour les ports de la rivière Saguenay, le 12 mai.

la pleine responsabilité de ces
mendements: "Je les ai proposés",
dit-il, parce que je croyais que
c'était de bonne administration.

UNE VENTE DE MATELAS POUR MERCREDI SEULEMENT



4.95

SOMMIERS

SOMMIERS tout en acier tissé
double côtés élevés, toutes les
dimensions ordinaires

4.90

LITS

100 LITS en fer émaillé de la
meilleure qualité; toutes les di-
mensions ordinaires

4.90

—Au deuxième.

RIDEAUX, CRETONNE, ETC.

500 COUPONS de coins de rideaux
en point suisse brodé; dimensions:
50 pces x 11-2 ou 13-4 de longueur;
prix réduits de 3,00 à **1.98**
4,00, chacun

CRETONNE de 36 pces; variété de jolis dessins, pour rideaux, couvertures de meubles, etc. La verge **40**

MADRAS de 36 pces; pour drape-
ries ou rideaux; choix de

MARQUISETTES **TULLE FILET**

MARQUISETTE de 36 pcs de largeur; dessins fleuris ou unis; fond crème, blanc ou... **29**

TUILE FILET pour rideaux de fenêtres; 36 pouces de largeur; prix réduit de... **39**

COUVERTURES DE PLANCHER



CARPETTES en tapisserie
sans couture; bonne qualité;
dimensions :

2 1/2 x 3, prix réduit de 18.75 à	13.75
3 x 3, prix réduit de 24.50 à	15.75
3 x 3 1/2, prix réduit de 27.00 à	18.50
3 x 4, prix réduit de 24.50 à	21.50

PRELART pour escaliers
ou chemins: 18 pces de lar-

CARPETTES en linoléum; choix de jolis des-

sins; dimensions:

6 x 9	Prix	8.75
7.6 x 9	Prix	11.50

9 x 9	Prix . .	13.50	reduit de 1.10 la ver-	79
9 x 10.6	Prix . .	15.75	ge carrée à	
9 x 12	Prix . .	17.75	—Au troisième.	

COTON JAUNE

COTON JAUNE A DRAPS, 40 pces, approprié aussi pour taies d'oreillers; la verge

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

—Entresol

18₁

GLACIERES ET POELES A GAZ

Venez choisir votre glacière demain; déposez un léger acompte et nous vous la mettrons de côté.

11.95 à 110.00

Grand choix de modèles de poêles à gaz :

12.95 à 110.00
Nous vendons les glacières ain-

si que les poêles à gaz à termes faciles.

ARTICLES POUR LE MENAGE

VADROUILLES O'Cedar, pour prélaris
et planchers, 1.25, 2.00

VADROUILLES en corde de coton pour
laver les planchers. 39 à 98

ALABASTRE, peinture à l'eau froide pour murs et plafonds; choix de 20 nuances ainsi que blanc, paq. 5 lbs. .65

ESCABEAUX . PEINTURE

ESCABEAUX extra solide,
 avec support pour le seau;
 4 marches **1.80**
 5 marches **2.25**

CUVETTES en tôle galvanisée,
 1.15, 1.50, 1.65 et 1.95
 PEINTURE "Fleur de Lys"
 pour planchers; 5 jolies nuances

5 marches	2.25	ces : jaune or, gris, jaune oran
6 marches	2.70	ge, plomb ; 1-2 gal. . . 1.80
7 marches	3.15	1-4 gallon 95

Dunuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

J.-N. Dupuis, Prés. Eug. Dupuis, Vice-Prés. A.-J. Dugal, Directeur-Gérant